

CREDOC
"Bibliothèque"
142, rue du Chevaleret
75013 PARIS
Tél. : (1) 40 77 85 06

CREDOC

NOTE TECHNIQUE

Analyses préalables à l'estimation d'un budget minimum étudiant

Analyses réalisées à la demande de l'Observatoire de la Vie Etudiante

(Avenant du 29/09/92 au marché 92/001
en date du 1/12/92)

Sou1992-752

Jean-Luc Volatier

Sous la direction de Georges Hatchuel

CREDOC-DIRECTION
IMPORTANT

Ce rapport est actuellement soumis à embargo ou à diffusion restreinte par le commanditaire de l'étude dont il traite. Il vous est adressé au titre de vos responsabilités à l'égard du Centre.

**NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS
LE DIFFUSER**

8 Décembre 1992

Analyses préalables à l'estimation
d'un budget minimum étudiant /
Ariane Dufour, Jean-Luc Volatier
Déc. 1992).

CREDOC•Bibliothèque



, rue du Chevaleret
0 1 3 - P A R I S

CREDOC

NOTE TECHNIQUE

Analyses préalables à l'estimation d'un budget minimum étudiant

Analyses réalisées à la demande de l'Observatoire de la Vie Etudiante

(Avenant du 29/09/92 au marché 92/001
et Lettre de l'Observatoire en date du 1/12/92)

Ariane Dufour
Jean-Luc Volatier

Sous la direction de Georges Hatchuel

Secrétariat : Lucette Laurent

8 Décembre 1992

142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S

S O M M A I R E

	Pages
Introduction	1
CHAPITRE I : La déclaration de difficultés financières et le budget de l'étudiant	5
1. Quelques résultats généraux	6
1.1 - Les opinions des étudiants sur leur situation budgétaire	7
1.2 - Le sentiment d'être obligé de se restreindre sur certains postes de son budget	8
2. Les principales caractéristiques socio-démographiques liées à la perception de difficultés budgétaires ou de restrictions	9
2.1 - Opinions sur le budget	9
2.2 - Perception de restrictions régulières	13
3. Le budget des étudiants qui déclarent des difficultés	15
CHAPITRE II : Analyses préalables au calcul d'un budget minimum de l'étudiant	23
1. La méthode utilisée. Les choix effectués	26
1.1 - Calcul des prix, distinction des différentes dépenses	26
1.2 - Vers une détermination du budget minimum : sa composante de base nécessaire, mais non suffisante	27
1.3 - La population retenue : les étudiants célibataires répartis en cinq groupes significatifs	30
2. Calculs de prix ou de coûts moyens	32
2.1 - Les frais de logement	32
2.2 - Les frais de transport	33
2.3 - Les frais d'études	34
2.4 - Les dépenses de loisirs	35
2.5 - Les frais de vacances et de week-ends	36
2.6 - Les dépenses d'alimentation	37
2.7 - Les autres types de dépenses	38

3. Contribution au calcul du budget minimum de l'étudiant :	
sa composante de base	40
3.1 - Les postes de dépenses retenus et leurs variations selon les	
catégories d'étudiants	41
A - Le logement	41
B - Les transports	42
C - Les frais d'études	43
D - L'alimentation	44
E - Les autres types de dépenses	46
3.2 - Récapitulatif	49
ANNEXE 1 : Calculs de prix ou de coûts moyens selon différentes	
catégories d'étudiants	57
ANNEXE 2 : La composante de base du budget minimum de quelques	
catégories d'étudiants	62

INTRODUCTION

L'enquête sur "Le budget des étudiants d'Université ou d'IUT", réalisée en Mars-Avril 1992 auprès d'un échantillon représentatif de 2007 étudiants, a donné lieu à un rapport général d'analyse remis à l'Observatoire de la Vie Etudiante en Octobre 1992¹. L'Observatoire a souhaité que soient effectuées une série d'analyses complémentaires des données recueillies, analyses préalables à l'estimation d'un budget minimum étudiant. On trouvera donc, ci-après, **une série d'éléments chiffrés visant à faciliter la réalisation ultérieure, par l'Observatoire, d'estimations de ce qu'on pourrait appeler "le budget minimum de l'étudiant"**.

La notion de "budget minimum" appelle bien entendu, quelle que soit la catégorie sociale analysée, de nombreuses interrogations. Elle ne répond pas, en tout état de cause, à une définition reconnue par tous, supposant qu'il existerait un budget minimum "objectif" qu'il serait possible de calculer par juxtaposition de toute une série de données budgétaires correspondant à un niveau de consommation considéré unanimement comme indispensable. Ces notions de "minima", d' "indispensable", ... reposent évidemment sur nombre de conventions et restent soumises à appréciations subjectives, variables tout autant dans le temps que dans l'espace. En fait, c'est la notion même de budget "**indispensable**" qui prête fondamentalement à discussion : s'agit-il par exemple de calculer un budget "indispensable" pour assurer les **besoins vitaux** ? Ou s'agit-il, autre exemple, d'un budget "indispensable" à la **vie courante** ? Dans chaque cas, les postes de dépenses à retenir ne seront évidemment pas les mêmes. De plus, les choix à effectuer ne porteront pas seulement sur le **type de postes** à retenir, mais aussi sur le **montant** des dépenses considérées indispensables dans chaque poste.

¹ "Le budget des étudiants d'Université et d'IUT en 1992", A. Dufour, J.L. Volatier, sous la direction de G. Hatchuel, Collection des rapports du CREDOC, N° 123, Octobre 1992.

Autrement dit, la validité même du "revenu minimum" que l'on pourra calculer dépendra largement des **choix conventionnels** ayant présidé à la sélection de chacun des postes de dépenses choisis, à la part du montant de ces postes à retenir et à leur combinaison. Dans ces conditions, on admettra que toute estimation de budget minimum n'a pas de valeur en soi, mais n'a de sens que rapportée aux hypothèses et conventions qui la sous-tendent.

C'est dans ce contexte que cette note doit être appréciée : comme il n'existe pas de bases scientifiques incontestables permettant de déterminer, dans l'absolu, le revenu minimum de l'étudiant, cette note vise à fournir à l'Observatoire de la Vie Etudiante divers éléments lui permettant de procéder lui-même aux estimations de budget minimum répondant à la conception qu'il a de ce minimum et aux hypothèses qu'il formule pour le calculer. Conformément aux recommandations de l'Observatoire, le CREDOC n'a pas procédé lui-même ici à la réalisation de ces estimations.

On ne trouvera donc pas ci-après, ni une réflexion théorique sur la notion de budget minimum - le délai restreint de réalisation de cette étude ne l'aurait, de toutes façons, pas permis -, ni une analyse des variations susceptibles d'intervenir dans l'estimation de différents budgets, selon que l'on adopte telle ou telle hypothèse.

L'enquête nationale sur le "*Le Budget des étudiants en 1992*" réalisée par le CREDOC permet cependant de connaître, à un niveau relativement détaillé, les montants des postes de dépenses et de ressources des étudiants d'universités. La mobilisation de ces données permet donc de fournir toute une série d'éléments dont on peut tenir compte quand il s'agit de tenter d'évaluer ce que pourrait être le budget minimum de l'étudiant. Deux types d'investigations peuvent, de ce point de vue, être effectués :

- D'un côté, la disponibilité, dans l'enquête sur "*Le budget des étudiants*", d'un indicateur de satisfaction budgétaire¹ et d'un indicateur de privation subjectif (existence de restrictions régulières) permet de déterminer un budget moyen correspondant au niveau au-delà duquel l'étudiant déclare ressentir des difficultés

¹ La question disponible dans l'enquête est la suivante : "*A propos de votre budget, pouvez-vous me dire celle des propositions suivantes qui convient le mieux à votre cas ? (présentez la carte) :*

1. *Vous êtes à l'aise*
2. *Ca va*
3. *C'est juste, mais il faut faire attention*
4. *Vous y arrivez difficilement*
5. *Vous ne pouvez y arriver qu'en faisant des dettes*
6. *Ne sait pas.*

budgetaires. On peut ainsi analyser, d'une part les groupes de la population étudiante qui déclarent éprouver de telles difficultés, d'autre part la valeur des différents postes de dépenses correspondant au "seuil-limite" de ces gênes financières.

- D'un autre côté, pour nombre de postes de dépenses, l'enquête nationale permet de distinguer l'acte de consommation et la dépense correspondante. On peut donc calculer des prix moyens de divers produits et services : par exemple, prix d'un repas sur le pouce, prix d'un repas en restaurant universitaire, prix d'un abonnement de transports en commun, prix d'une sortie au cinéma, etc,... Cette note fournit ainsi les différents éléments de prix et de coûts moyens, pour l'étudiant, de chaque type de biens et services qu'il utilise, éléments qui pourront servir aux estimations de budgets minimums.

Enfin, pour ce qui concerne la détermination du budget minimum, le Conseil de l'Observatoire a estimé qu'il n'était pas souhaitable que le CREDOC soit conduit à décider de la liste des biens et services jugés nécessaires. Dans ces conditions, l'Observatoire n'ayant pu transmettre au CREDOC les hypothèses à retenir, **cette note technique vise à contribuer à l'évaluation, non du budget minimum de l'étudiant, stricto sensu, mais de ce qu'on peut appeler sa "composante de base"**. Cette façon de procéder revient à admettre que le budget minimum est en fait composé de deux parties :

- * **Un "socle de base"**, comprenant les dépenses que l'on peut considérer comme strictement indispensables (mais non suffisantes à la vie étudiante), sans que cela ne prête véritablement à discussion : logement, nourriture, frais de transports minima pour se rendre à l'université, frais d'études, habillement minimal, frais médicaux, frais d'hygiène corporelle.
- * **Une série d'autres dépenses, également indispensables à celui qui suit des études, mais dont la définition reste sujette à des choix conventionnels.** Par exemple, de quels types de sorties peut-on considérer que l'étudiant a besoin ? Selon quelle périodicité ? Selon quelle fréquence considère-t-on nécessaire le retour en week-ends chez les parents ? De quelle part des dépenses d'équipement du logement doit-on tenir compte ? ... La difficulté à effectuer ces choix n'empêche pas pour autant que le budget minimum à déterminer ne comprenne une partie - à définir - de telles dépenses.

On trouvera donc ici seulement une estimation du montant du "socle de base" du budget minimum. Toute prise en compte d'un ou plusieurs des autres postes de dépenses - nécessaires aussi à la vie étudiante - devra être rajoutée à ce socle de base pour déterminer le budget minimum de l'étudiant. Les prix et coûts moyens fournis permettront à l'Observatoire de la Vie Etudiante de procéder lui-même à l'évaluation de la partie des dépenses utiles à rajouter au socle de base pour déterminer le budget minimum de l'étudiant.

Un **premier chapitre** est consacré au budget des étudiants qui expriment des difficultés financières et aux principales caractéristiques socio-démographiques liées à la perception de ces gênes.

Le **second chapitre** comporte, d'une part, la présentation des prix et coûts moyens, pour l'étudiant, de chaque type de dépenses. D'autre part, on y trouve les méthodes d'évaluation des dépenses entrant dans la "composante de base" du budget minimum et les résultats auxquels on aboutit pour plusieurs catégories d'étudiants¹.

¹ L'ensemble des calculs et estimations fournis ici sont relatifs aux étudiants célibataires.

C H A P I T R E I

**La déclaration de difficultés financières
et le budget de l'étudiant.**

CHAPITRE I

La déclaration de difficultés financières et le budget de l'étudiant.

1. Quelques résultats généraux

Dans l'enquête sur le "*Budget des étudiants en 1992*", deux questions décrivent les perceptions de difficultés financières des étudiants sous deux angles différents :

- Une question propose de façon progressive le choix entre cinq situations qui correspondent chacune à un niveau de difficultés budgétaires ressenties : "Vous êtes à l'aise", "Ca va", "C'est juste, mais il faut faire attention", "Vous y arrivez difficilement", "Vous ne pouvez y arriver qu'en faisant des dettes"¹ .
- Une autre interrogation porte sur le sentiment qu'a l'étudiant d'être "obligé de s'imposer régulièrement des restrictions sur certains postes de son budget"² .

Il s'agit donc, dans le deuxième cas, d'un indicateur de privation plutôt que d'un indicateur de perception de difficultés budgétaires. Les deux questions se complètent bien de ce point de vue. Elles ont en plus l'avantage de permettre, chacune, une comparaison avec des enquêtes portant sur l'ensemble de la population française : l'enquête "*Budget des familles*" de l'INSEE et l'enquête "*Aspirations et conditions de vie*" du CREDOC.

¹ Le libellé exact de la question est le suivant : "*A propos de votre budget, pouvez-vous me dire celle des propositions suivantes qui convient le mieux à votre cas ?*" Le carton-réponse présenté à l'enquête comportait les cinq propositions citées. L'enquête ne devait en choisir qu'une seule.

² Le libellé exact est : "*Est-ce que vous êtes obligé de vous imposer régulièrement des restrictions sur certains postes de votre budget ?*" L'enquête devait répondre par oui ou par non.

1.1 - Les opinions des étudiants sur leur situation budgétaire

Il apparaît que les étudiants sont partagés à propos du sentiment de difficultés budgétaires : 12% déclarent être "à l'aise", alors qu'à l'autre extrême, 10% déclarent "y arriver difficilement" ou "ne pouvoir y arriver qu'en faisant des dettes" (tableau 1).

Rappelons que l'intitulé de cette question a été volontairement retranscrit mot à mot à partir d'une question de l'enquête "*Budget des familles*" de l'INSEE de 1989, et que la comparaison des deux enquêtes fait apparaître une perception plus positive dans la catégorie des étudiants que dans l'ensemble de la population (55% d'appréciations "à l'aise" ou "ça va" chez les étudiants, contre 38% dans l'ensemble de la population). Mais les situations relatives des deux populations comparées sont évidemment très différentes, donc la conception qu'elles ont elles-mêmes de leur situation. Par ailleurs, l'année de référence n'est pas la même dans les deux cas.

Tableau 1

A propos de votre budget, pouvez-vous me dire celle des propositions suivantes qui convient le mieux à votre cas ?

(en %)

	Etudiants célibataires ¹	Etudiants vivant en couple ¹	Ensemble des étudiants ¹	Ensemble de la population française ²
Vous êtes à l'aise	12,0	12,3	12,0	7,0
Ca va.....	43,8	38,8	43,2	31,3
C'est juste mais il faut faire attention.....	34,6	34,2	34,5	44,1
Vous y arrivez difficilement	7,0	11,4	7,5	15,4
Vous ne pouvez y arriver qu'en faisant des dettes.....	2,6	3,4	2,7	1,9
Ne sait pas	0,0	0,0	0,1	0,3
Ensemble.....	100,0	100,0	100,0	100,0

¹ Enquête "Budget des étudiants", CREDOC, 1992.

² Enquête "Budget des familles", INSEE, 1989.

1.2 - Le sentiment d'être obligé de se restreindre sur certains postes de son budget

Dans les enquêtes "Aspirations et conditions de vie" du CREDOC, il apparaît de façon régulière, depuis près de 15 ans, que les indicateurs de privation diminuent quand le revenu augmente, mais aussi quand l'âge s'accroît, ce qui conduit notamment à s'interroger sur l'existence éventuelle d'effets de génération. Cependant, quand on compare les étudiants d'universités ou d'IUT à l'ensemble des jeunes de 18 à 29 ans, on relève chez les étudiants une tendance légèrement plus forte à déclarer s'imposer régulièrement des restrictions (tableau 2).

Tableau 2

Est-ce que vous (ou votre conjoint) êtes obligé de vous imposer régulièrement des restrictions sur certains postes de votre budget ?

(en %)

	Etudiants d'université ou d'IUT en 1992	Ensemble des 18-29 ans (enquête "Aspirations et conditions de vie 1991-1992" CREDOC)	Ensemble de la population française (enquête "Aspirations et conditions de vie 1991-1992" CREDOC)
Oui.....	63,8	60,5	57,9
Non.....	36,2	39,5	42,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Champ pour les étudiants : ensemble des étudiants d'universités ou d'IUT, célibataires ou vivant en couple. 63% des étudiants célibataires déclarent s'imposer des restrictions et 69% des étudiants vivant en couple.

Comment varient, selon les différentes catégories d'étudiants, les réponses à ces deux questions sur les difficultés budgétaires ressenties et sur les restrictions ? C'est à l'analyse de ces variations que la section suivante est consacrée.

2. - Les principales caractéristiques socio-démographiques liées à la perception de difficultés budgétaires ou de restrictions

2.1 - *Opinions sur le budget*

A partir de la question d'opinion sur la situation budgétaire de l'étudiant, on peut construire différents indicateurs de perception de difficultés budgétaires. Or, la caractérisation des étudiants ayant des difficultés à boucler leur budget peut varier légèrement selon l'indicateur choisi. Ainsi, si l'on s'intéresse aux étudiants qui déclarent "avoir des difficultés" ou "ne pas pouvoir s'en sortir sans faire de dettes", on obtient des caractéristiques voisines, mais non identiques à ceux, plus nombreux, qui déclarent devoir "faire attention"¹.

Par exemple, les étudiantes sont un peu moins nombreuses que les étudiants, aussi bien dans les deux catégories qui expriment les plus fortes difficultés (8% d'entre elles, contre 11%) que dans les deux catégories qui ne manifestent pas de difficultés (55% d'entre elles, contre 57%). Elles choisissent ainsi plus facilement les réponses médianes que les réponses extrêmes. Est-ce l'effet d'une tendance à préférer les réponses nuancées aux réponses plus "tranchées" ou une conséquence de différences de dispersion des réponses entre les hommes et les femmes ? S'il est impossible de répondre catégoriquement à cette question, l'existence de tels effets nous a conduit néanmoins à retenir deux indicateurs de perceptions de difficultés budgétaires :

- la proportion d'étudiants déclarant : "c'est juste, mais il faut faire attention", "j'y arrive difficilement", "je n'y arrive qu'en faisant des dettes" (conception "large" de ceux qui subissent des difficultés budgétaires : 44% au total).
- la proportion d'étudiants déclarant "y arriver difficilement" ou "ne pouvant y arriver qu'en faisant des dettes"² (conception "étroite" de ceux qui subissent ces difficultés : 10% au total).

Si nous mettons le plus l'accent sur le groupement des trois catégories les plus "gênées" (et non seulement des deux), c'est tout simplement en raison de la plus

¹ Dans toute la suite de ce chapitre, on s'intéressera aux étudiants célibataires, les seuls pour lesquels on peut considérer que les réponses fournies concernent la situation propre de l'étudiant.

² L'examen séparé des variations des réponses de chacune de ces deux modalités est impossible du fait de la faiblesse des effectifs (moins de 50 étudiants au total pour la dernière modalité).

grande fiabilité des résultats obtenus : les effectifs sont en effet plus importants dans ce cas.

Analysons les variations de ces proportions dans les principales catégories d'étudiants. Celles-ci figurent au tableau 3 pour les deux indicateurs retenus. Le graphique 1 reprend ces données pour le seul indicateur le plus large.

En première analyse, il apparaît que les catégories socio-démographiques qui perçoivent le plus de difficultés budgétaires sont souvent - mais pas toujours - celles qui disposent des budgets moyens les plus faibles. Rappelons que le budget de l'étudiant dépend principalement du cycle, de l'origine sociale et du revenu des parents, du mode de logement, de la taille de l'agglomération à laquelle appartient l'université, de l'éloignement par rapport au domicile parental. Le budget est d'autant plus important que le cycle est élevé, que la famille d'origine de l'étudiant est aisée, que l'éloignement par rapport au domicile parental est fort et que l'étudiant est inscrit dans une université de grande taille ou de l'agglomération parisienne.

Or, le sentiment de difficultés budgétaires dépend également, sensiblement, de l'origine sociale et du revenu des parents, du mode de logement et de la localisation de l'université (graphique 1). Plus l'origine sociale est modeste ou plus le revenu des parents est faible, plus le sentiment de contraintes budgétaires est fort. Corrélativement, ce sont les étudiants résidant en cité universitaire ou en foyer qui ressentent plus fortement leur contrainte budgétaire (52 %, contre 44 % en moyenne).

Ceux qui vivent au domicile de leurs parents se déclarent en moyenne plus à l'aise que ceux qui résident "en ville", alors que ce sont ces derniers qui disposent du budget le plus important. Mais les besoins ne sont pas les mêmes : il faut en particulier payer des dépenses de logement conséquentes quand on loue un logement individuel. Ce phénomène s'explique, par ailleurs, certainement en partie par le fait que les étudiants qui vivent chez leurs parents bénéficient, en plus du logement gratuit, d'autres ressources en nature (repas, etc,...). Signalons par ailleurs que, malgré le coût du logement en Ile de France, les étudiants de région parisienne perçoivent leur situation budgétaire moins défavorablement que les étudiants des autres régions. Il est vrai qu'ils sont nombreux à résider au domicile parental. Ce sont plutôt les étudiants des plus grandes agglomérations de province qui déclarent le plus souvent des difficultés (46 %, contre 44 % en moyenne).

Enfin, la perception de contraintes budgétaires dépend relativement peu du cycle d'études suivi. Il n'y a en particulier aucune amélioration de la perception de l'équilibre budgétaire entre le premier et le second cycle, alors que le budget moyen augmente nettement avec la durée des études.

Tableau 3

**La perception de difficultés budgétaires
selon les différentes catégories d'étudiants**

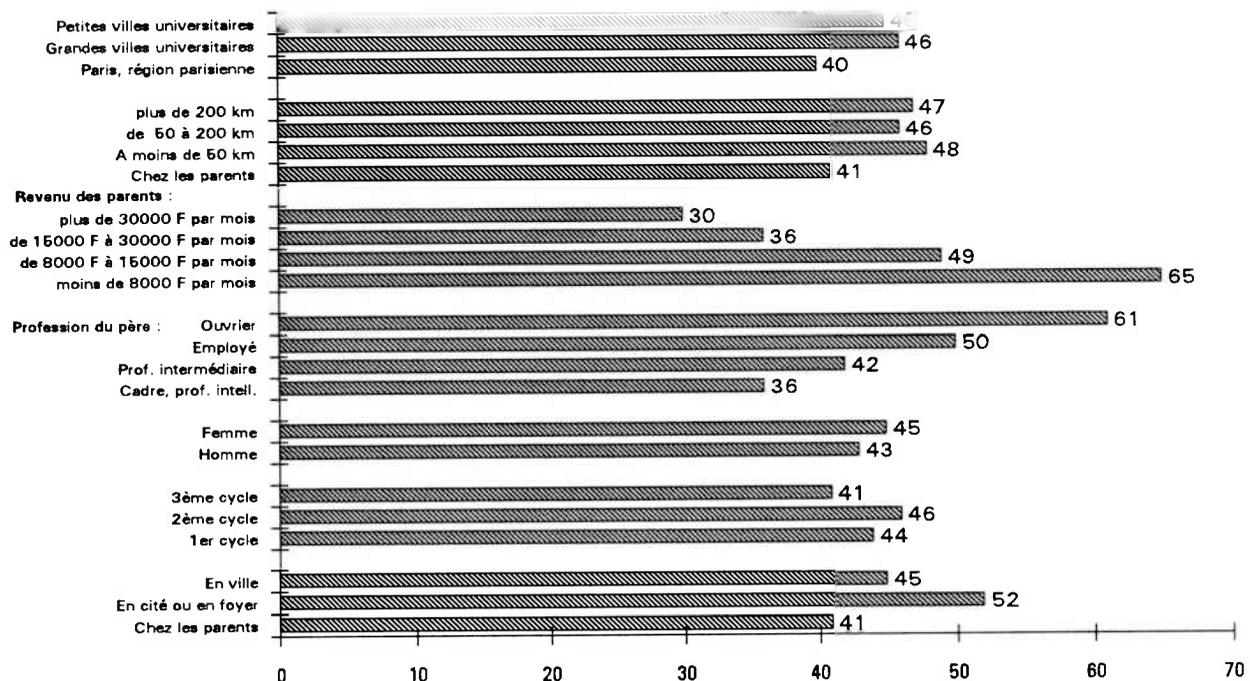
(en %)

<i>Proportion d'étudiants déclarant, à propos de leur situation budgétaire :</i>		
	"J'y arrive difficilement" ou "je ne peux y arriver qu'en faisant des dettes"	"Il faut faire attention" ou "j'y arrive difficilement" ou "je ne peux y arriver qu'en faisant des dettes"
Mode de logement :		
. Chez les parents	10	41
. En cité ou en foyer	11	52
. En ville	9	45
Cycle suivi :		
. Premier cycle	10	44
. Deuxième cycle.....	10	46
. Troisième cycle.....	8	41
Sexe :		
. Homme	11	43
. Femme	8	45
Profession du père :		
. Cadre supérieur, profession intellectuelle supérieure	9	36
. Profession intermédiaire	8	42
. Employé	11	50
. Ouvrier.....	14	61
Revenu des parents :		
. Moins de 8000 F/mois	18	65
. De 8000 F à 15000 F/mois	10	49
. De 15000 F à 30000 F/mois.....	7	36
. Plus de 30000 F/mois	8	30
Distance au domicile des parents:		
. Chez les parents	10	41
. A moins de 50 kms	12	48
. de 50 à 200 kms	7	46
. Plus de 200 kms	11	47
Localisation de l'université :		
. Paris-Région Parisienne	11	40
. Grandes villes universitaires.....	10	46
. Petites villes universitaires.....	9	45
Ensemble des étudiants célibataires	10	44

Finalement, si l'on observe simultanément les différences de perception du budget dans les différentes catégories de population, on remarque que les différenciations sont maximales selon le revenu des parents, la profession du père de l'étudiant et, dans une moindre mesure, selon le mode de logement (graphique 1). En particulier, 65% des étudiants dont les parents disposent de moins de 8000 Francs/mois et 61% des étudiants dont le père est ouvrier déclarent subir des difficultés budgétaires (contre 44% en moyenne).

Graphique 1

Proportion d'étudiants déclarant, à propos de leur situation budgétaire :
 "C'est juste, mais il faut faire attention" ou "J'y arrive difficilement"
 ou "Je ne peux y arriver qu'en faisant des dettes".
 (en %)



Ainsi, l'analyse détaillée des perceptions qu'ont les étudiants de leurs difficultés budgétaires apporte un éclairage différent de celle des budgets. Il semble bien en particulier que les étudiants tiennent compte dans leurs appréciations, plus ou moins directement, des aides familiales en nature dont ils bénéficient.

2.2 - Perception de restrictions régulières

La perception par l'étudiant de restrictions régulières varie de façon cohérente avec les opinions exprimées sur la situation budgétaire. Ainsi, 34% des étudiants qui s'estiment "à l'aise" déclarent être obligés de s'imposer régulièrement des restrictions, contre 51% de ceux pour qui "ça va", 81% de ceux qui déclarent "c'est juste, mais il faut faire attention", 93% de ceux qui jugent "y arriver difficilement" et 82% de ceux qui "n'y arrivent qu'en faisant des dettes".

Les variations de ce sentiment de restrictions régulières, selon les caractéristiques socio-démographiques des répondants, sont de moins grande ampleur que celles concernant les opinions sur les difficultés budgétaires (comparaison des tableaux 3 et 4). Par exemple, entre les étudiants dont les parents ont un revenu inférieur à 8000 Francs par mois et ceux qui ont un revenu de 30000 Francs mensuels, le sentiment de restrictions régulières décroît "seulement" de 70% à 57%, alors que l'impression de difficultés budgétaires chute de 65% à 30%. Cette atténuation relative des différences est encore plus nette selon l'origine sociale de l'étudiant : 67% des étudiants dont le père est employé s'imposent régulièrement des restrictions, contre 66% des étudiants dont le père est ouvrier et 63% de ceux dont le père est cadre supérieur (tableau 4).

Il reste que d'une catégorie à l'autre, les variations du sentiment de restrictions vont pratiquement toujours dans le même sens que celles des opinions sur la situation budgétaire.

Tableau 4
Etes-vous obligé de vous imposer régulièrement
des restrictions sur certains postes de votre budget ?

(en %)

	Part de ceux qui déclarent "être obligés de s'imposer régulièrement des restrictions sur certains postes de leur budget"
Mode de logement :	
. Chez les parents	60
. En cité ou en foyer.....	66
. En ville	65
Cycle suivi :	
. Premier cycle	63
. Deuxième cycle.....	66
. Troisième cycle.....	63
Sexe :	
. Homme	61
. Femme	65
Profession du père :	
. Cadre supérieur, profession intellectuelle supérieure	63
. Profession intermédiaire	62
. Employé	67
. Ouvrier.....	66
Revenu des parents :	
. Moins de 8000 F/mois	70
. De 8000 F à 15000 F/mois	69
. De 15000 F à 30000 F/mois.....	59
. Plus de 30000 F/mois	57
Distance au domicile des parents:	
. Chez les parents	60
. A moins de 50 kms	68
. de 50 à 200 kms	63
. Plus de 200 kms	67
Localisation de l'université :	
. Paris-Région Parisienne.....	62
. Grandes villes universitaires.....	66
. Petites villes universitaires.....	61
Ensemble des étudiants célibataires	63

3. Le budget des étudiants qui déclarent des difficultés

L'objectif est ici de déterminer un budget moyen correspondant au niveau au-delà duquel l'étudiant déclare ressentir des difficultés budgétaires : en quelque sorte, le "budget-limite" pour l'étudiant. Dans ce budget moyen "limite", on distinguerait ensuite les différents postes de dépenses et les montants correspondant, dans chaque cas, à ce seuil-limite.

Encore convient-il, dans une première étape, de cerner au mieux la façon dont évolue réellement le budget de chaque catégorie d'étudiants en fonction des problèmes budgétaires ressentis.

On l'a vu, cinq niveaux de perceptions de difficultés budgétaires ont été distingués dans l'enquête. Parmi ces cinq réponses, deux témoignent plutôt de l'absence de difficultés budgétaires : "Vous êtes à l'aise" et "Ca va". Les trois réponses qui peuvent témoigner d'une situation qui peut être considérée comme difficile sont les suivantes :

- 1 - "C'est juste, mais il faut faire attention."
- 2 - "Vous y arrivez difficilement."
- 3 - "Vous ne pouvez y arriver qu'en faisant des dettes."

Un peu paradoxalement, le budget moyen s'avère minimum pour la catégorie d'étudiants ayant choisi la première de ces trois réponses. Il est vrai que les effectifs des deux dernières catégories sont limités, mais la différence s'avère significative.

Tableau 5
Budget mensuel moyen (y compris dépenses affectées des parents)
selon la perception des contraintes budgétaires de l'étudiant

Perception du budget	Budget moyen, y.c dépenses affectées des parents (en Francs)	<i>Effectifs</i>
"Vous êtes à l'aise"	6578	213
"Ca va".....	5375	779
"C'est juste, mais il faut faire attention	4825	615
"Vous y arrivez difficilement"	5648	124
"Vous ne pouvez y arriver qu'en faisant des dettes".....	6360	47
Ensemble des étudiants célibataires...	5375 ¹	1779

¹ Ce budget correspond, rappelons-le, au budget mensuel moyen d'un étudiant au milieu de l'année universitaire.

Globalement, le budget moyen ne diminue donc pas régulièrement quand la perception du budget se dégrade. On a plutôt une variation en cloche ou "en U". Ce type de variation du budget selon la perception qu'en a l'étudiant ne se retrouve que pour certains postes de dépenses. On peut ainsi classer les postes de dépenses en 3 catégories :

- Les postes qui diminuent régulièrement quand la perception de difficultés budgétaires s'aggrave (graphique 2) :

- les dépenses de week-end et de vacances.
- les dépenses de vêtements.

- Les postes qui restent constants quelle que soit la perception de difficultés budgétaires (graphique 3) :

- les dépenses d'études.
- les dépenses d'alimentation.
- les dépenses de logement.

- Les postes qui sont particulièrement faibles pour une perception de difficultés budgétaires intermédiaires : "c'est juste, mais il faut faire attention" ou "ça va"(graphique 4) :

- Les dépenses de transport.
- Les dépenses de loisirs.
- Les dépenses d'équipement.
- Les dépenses de café et de tabac.
- Les dépenses de santé.
- Les dépenses diverses.

Les postes de dépenses dont le montant est constant quelle que soit la perception de difficultés budgétaires apparaissent comme des postes "de base", relativement inélastiques ou "incompressibles" (logement, alimentation, frais d'études).

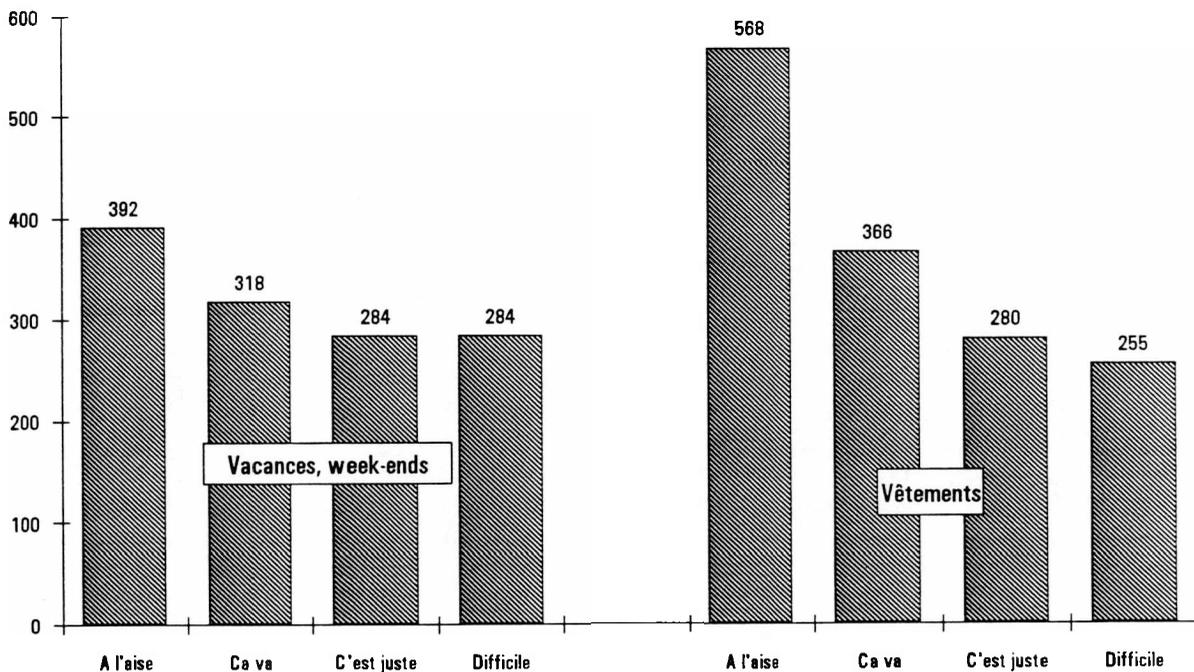
Parmi les autres postes, qui apparaissent assez élastiques, il est difficile d'analyser pourquoi certains varient de façon uniforme avec la perception de difficultés budgétaires et pourquoi la plupart ne varient pas de façon uniforme.

Finalement, tout se passe comme s'il semblait que bon nombre d'étudiants en difficulté budgétaire subissaient certaines dépenses particulièrement élevées pour eux : ils déclarent avoir des difficultés à équilibrer leur budget, alors même que certains de leurs postes de dépenses (transport, équipement, café-tabac, loisirs, santé) sont en moyenne plus élevés pour eux que pour l'ensemble des étudiants célibataires. Cette remarque est intéressante parce qu'elle laisserait peut-être supposer, soit que certaines de ces dépenses sont en fait incompressibles, soit que ce n'est pas sur ces postes que ces étudiants souhaitent faire des économies. Il n'est cependant pas possible de trancher entre ces deux hypothèses car rappelons que le niveau "limite" déterminé correspond à un niveau relatif à l'ensemble des postes de dépenses, et non à un niveau-limite différent pour chacun de ces postes¹

Graphique 2

Les principaux postes de dépenses qui s'accroissent quand la perception de difficultés budgétaires disparaît

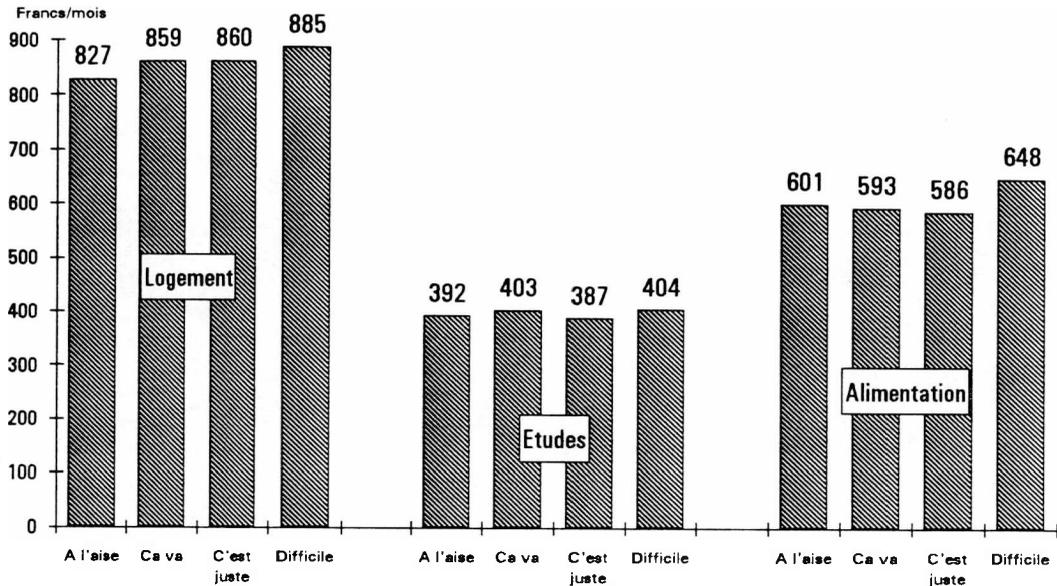
(Montants moyens en Francs)



¹ Une seule question globale était en fait posée sur ce point dans l'enquête.

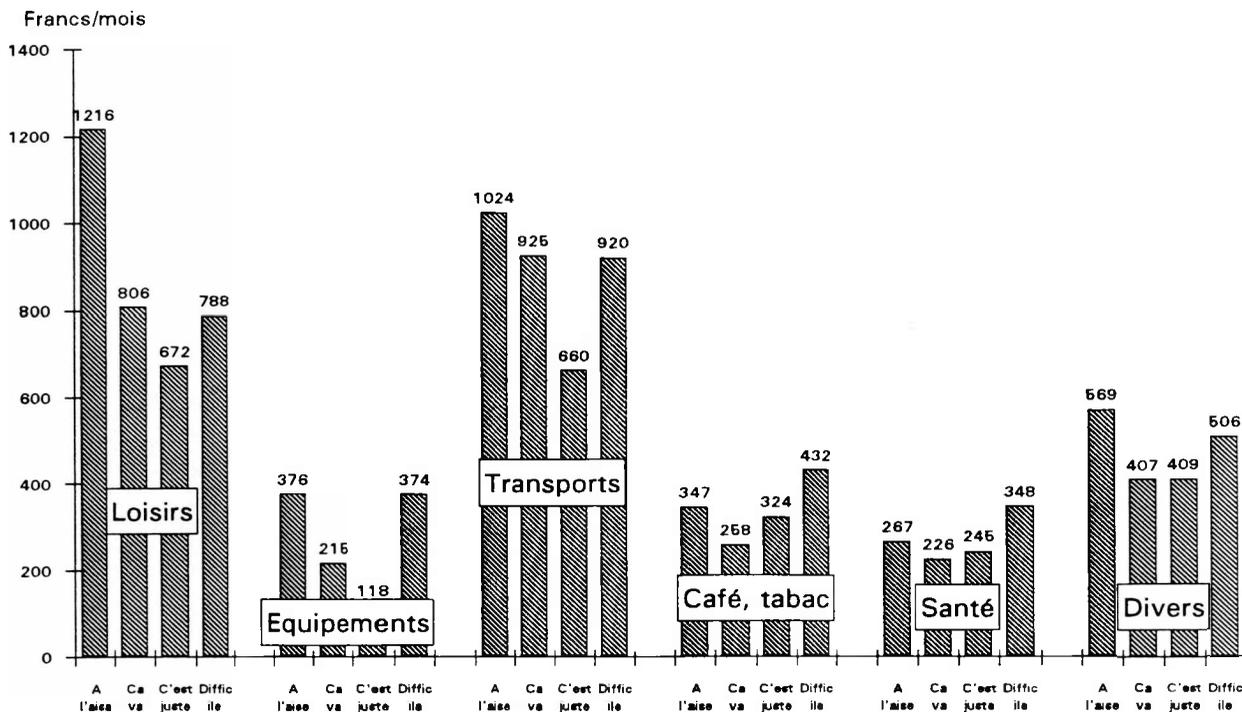
Graphique 3
Les principaux postes de dépenses qui restent constants
quelle que soit la perception de difficultés budgétaires

(Montants moyens en Francs)



Graphique 4
Les principaux postes qui sont au plus bas
pour une perception de difficultés budgétaires médiane
("C'est juste" ou "Ca va")

(Montants moyens en Francs)



Le caractère non monotone de la variation de certaines composantes du budget selon la perception de difficultés budgétaires plaide en faveur du regroupement des trois catégories aux perceptions les plus défavorables.

Afin de disposer d'un indicateur de difficultés budgétaires plus fin, il peut paraître utile de tenir compte également de l'existence, pour l'étudiant, de restrictions régulières. En fait, cette information supplémentaire ne permet pas vraiment d'apporter des éléments nouveaux dans l'analyse des liens entre perception de la situation budgétaire et montant du budget (tableau 6).

Il semble cependant apparaître que la **déclaration de restrictions régulières n'a pas le même sens dans les cas où l'étudiant exprime ou n'exprime pas des difficultés budgétaires**. Quand l'étudiant exprime des difficultés budgétaires, la déclaration de restrictions régulières va de pair avec un budget légèrement plus faible. En revanche, quand l'étudiant n'exprime pas de difficultés budgétaires, la déclaration de restrictions régulières s'accompagne paradoxalement d'un budget nettement supérieur.

Tableau 6

**Dépenses mensuelles moyennes des étudiants célibataires
selon qu'ils expriment des difficultés budgétaires¹ ou des restrictions²**

	Des restrictions régulières ²	Pas de restrictions régulières	Ensemble
Des difficultés budgétaires ¹	5020	5179	5045
Pas de difficultés budgétaires	5908	5386	5634
Ensemble.....	5391	5343	5375

Pour affiner l'analyse, il est bien entendu nécessaire de distinguer les étudiants qui vivent chez leurs parents, ceux qui disposent d'un logement propre et ceux qui vivent en cité ou en foyer. Quand les effectifs le permettent, le croisement du mode de logement avec la région (Ile de France/Autres régions) permet de distinguer cinq catégories aux budgets bien différents (tableau 7).

¹ Les étudiants qui "expriment des difficultés budgétaires" sont ceux qui disent à propos de leur budget: "C'est juste, mais il faut faire attention", "j'y arrive difficilement" ou "je ne peux y arriver qu'en faisant des dettes".

² Les étudiants qui "déclarent des restrictions" sont ceux qui annoncent être obligés de s'imposer régulièrement des restrictions sur certains postes de leur budget.

Tableau 7

**Dépenses moyennes des étudiants célibataires
qui expriment des difficultés budgétaires**

	Dépenses mensuelles moyennes ¹
Etudiant provincial habitant chez ses parents	4027
Etudiant parisien habitant chez ses parents	4897
Etudiant vivant en cité ou en foyer....	4024
Etudiant provincial, en logement individuel	5623
Etudiant parisien, en logement individuel	(7881) ²
Ensemble	5045

On peut être surpris du niveau de ces montants. Mais il faut se rappeler de leur signification : ce sont, en théorie, des montants maxima au-dessus desquels le budget pourrait être "ajusté" sans que l'équilibre budgétaire de l'étudiant ne soit vraiment menacé, de l'avis même de ce dernier.

Si l'on décompose ces montants selon les postes de dépenses, il apparaît que certains varient de façon plus ou moins accentuée selon les différentes catégories d'étudiants (tableau 8).

Dans la plupart des cas, on peut expliquer ces variations des dépenses par des variations de coûts. C'est notamment le cas du logement. Mais on voit mal pourquoi les étudiants vivant en cité universitaire ou en foyer auraient des "besoins" en dépenses pour les études nettement inférieurs à ceux des étudiants vivant chez leurs parents en région parisienne. Il en est de même pour les dépenses de "café-tabac" ou pour les dépenses culturelles ou de loisirs. Ces résultats montrent ainsi les limites de la méthode "subjective" quand il s'agit d'estimer, par cette méthode, les "besoins" de la population étudiante.

¹ Y compris dépenses affectées des parents.

² Ce montant moyen est peu significatif, car il ne porte que sur 62 étudiants.

Tableau 8

Montants moyens budgétaires des étudiants qui déclarent à propos de leur situation :
 "C'est juste, mais il faut faire attention" ou "J'y arrive difficilement"
 ou "Je ne peux y arriver qu'en faisant des dettes"

(en Francs)

	Logement	Transports	Etudes	Alimentation	Vêtements
Etudiant provincial habitant chez ses parents.....	0	1081	427	348	278
Etudiant parisien habitant chez ses parents.....	0	897	503	519	312
Etudiant vivant en cité ou en foyer....	664	482	292	641	244
Etudiant provincial, en logement individuel	1498	551	354	682	255
Etudiant parisien, en logement individuel	2402	583	482	1028	368

(en Francs)

	Loisirs	Vacances	Equipement	Café-tabac	Santé	Divers
Etudiant provincial habitant chez ses parents	628	205	106	323	235	395
Etudiant parisien habitant chez ses parents	1148	263	144	357	257	496
Etudiant vivant en cité ou en foyer	484	319	20	190	255	434
Etudiant provincial, en logement individuel	633	335	253	387	270	405
Etudiant parisien, en logement individuel	877	256	399	551	399	536

En conclusion, quelques enseignements précieux peuvent être dégagés de ce premier chapitre :

- La perception, par l'étudiant, de difficultés budgétaires est avant tout liée à son origine sociale et aux revenus de ses parents. Les autres facteurs socio-démographiques sont moins clairement associés à cette opinion. En particulier, l'augmentation du budget de l'étudiant au fil des cycles ne s'accompagne pas d'une amélioration de la perception de sa situation budgétaire.
- Le sentiment de devoir s'imposer des restrictions régulières ne peut, en toute rigueur, être assimilé à une perception de difficultés budgétaires. Ce sentiment semble pouvoir être plutôt considéré comme l'expression d'une demande non satisfaite, sentiment qui est quand même lié au niveau de tensions budgétaires.
- Le budget étudiant moyen correspondant à un niveau d'expression de difficultés budgétaires donné, dépend en partie des prix des différents postes de dépenses, et donc bien d'une contrainte financière "externe" pour l'étudiant. Cependant, il est difficile d'utiliser ces montants pour évaluer des "besoins" des étudiants. Il est, par exemple, difficile de considérer que les "besoins" de culture-loisirs des étudiants parisiens habitant chez leurs parents sont supérieurs à ceux des étudiants vivant en cité universitaire. Et pourtant, on observe bien des dépenses de culture-loisirs différentes entre ces deux catégories d'étudiants, pour un même niveau de difficultés budgétaires exprimées. En fait, le lien entre le sentiment de difficultés budgétaires et le montant du budget est complexe : **un étudiant peut exprimer des difficultés budgétaires parce qu'il a un faible budget, compte tenu de sa situation. Il peut aussi déclarer une situation budgétaire difficile parce qu'il a des dépenses élevées.**

On ne peut donc pas contourner, dans notre tentative d'évaluation d'un budget "de base", le calcul des prix des différents postes de dépenses et la définition d'un budget recomposé tenant compte de ces coûts. Le deuxième chapitre de ce rapport est donc principalement consacré au calcul des différents prix du "panier de l'étudiant".

C H A P I T R E II

**Analyses préalables au calcul
d'un budget minimum de l'étudiant**

C H A P I T R E II

Analyses préalables au calcul d'un budget minimum de l'étudiant

Comme nous l'avons noté dès l'introduction, il n'existe pas de bases scientifiques incontestables permettant de déterminer, in abstracto, le revenu minimum de l'étudiant ou même le revenu minimum dit **indispensable** à l'étudiant pour suivre et mener à bien ses études.

Dans le premier cas, on pourrait par exemple se référer aux besoins physiologiques propres de l'étudiant (compte tenu de son âge, de son état de santé, de son sexe,...), éventuellement majorés des frais d'inscription aux études suivies. Mais on connaît les limites des seuils physiologiques qui peuvent être ainsi calculés de façon plus ou moins déconnectée d'une certaine réalité comportementale quotidienne.

Dans le second cas, c'est la notion même de budget minimum **indispensable** qui prêtera à discussion : par exemple, s'agira-t-il de budget indispensable pour assurer les besoins vitaux ou alors de budget indispensable à la vie courante de l'étudiant ? Quels postes de dépenses conviendra-t-il, dans ces conditions, de retenir ? Les dépenses culturelles et conviviales font-elles partie de cet "indispensable" et si oui, pour quels postes et dans quelles proportions ? L' "indispensable" doit-il aussi inclure les dépenses favorisant la meilleure réussite universitaire, et si oui, de quelles dépenses s'agit-il ? ... Comme on le voit, les questions sont multiples et les réponses toujours discutables car s'appuyant sur une série de conventions, d'hypothèses ou de normes, qui seront différemment mises en avant par chacun en fonction à la fois de sa conception même du vital, du nécessaire ou de l'indispensable, mais aussi de ces notions appliquées, pour le cas, à la population étudiante.

Ainsi, la validité même du "revenu minimum" que l'on pourra calculer dépendra largement des **choix conventionnels** ayant présidé à la sélection de chacun des postes de dépenses choisis, à la part du montant de ces postes à retenir et à leur combinaison. Autrement dit, on gardera à l'esprit **que toute estimation de budget minimum n'a pas de valeur en soi, mais n'a de sens que rapportée aux hypothèses et conventions qui la sous-tendent.**

C'est dans ce contexte que ce chapitre doit être apprécié. Il vise à **fournir divers éléments techniques permettant de procéder ultérieurement au chiffrage de différentes hypothèses de calcul d'un budget minimum de l'étudiant.**

Pour ce faire, la démarche suivie a été la suivante. Toute estimation de budget minimum repose en effet :

- a) - sur la détermination du prix (ou du coût) des divers produits et services qui peuvent être utilisés, c'est-à-dire, ici, utilisés par l'étudiant ;
- b) - sur la sélection des postes de dépenses considérés comme "indispensables" à l'étudiant, en quelque sorte le "panier" de biens et services à retenir.

C'est la combinaison des deux éléments cités (c'est-à-dire l'application du prix des biens à chacun des postes de dépenses retenues) qui permet, bien entendu, l'élaboration du budget minimum.

1 - La méthode utilisée. Les choix effectués

L'originalité de la méthode adoptée réside dans l'utilisation des données recueillies dans l'enquête "*Budget des Etudiants en 1992*". Elle est donc basée sur l'utilisation des déclarations de dépenses des étudiants. Rappelons que celles-ci sont relatives au milieu de l'année universitaire, en rythme "de croisière" pourrait-on dire. La mobilisation de ces données permet :

1. de calculer le prix et le coût moyen, pour l'étudiant, de chaque type de biens et services utilisé ;
2. de procéder à une sélection de postes considérés comme "indispensables" et faisant donc partie du budget "de base", même si cette sélection ne prétend pas à l'exhaustivité. Les choix effectués nécessitent, bien entendu, explication.

1.1 - Calcul des prix, distinction des différentes dépenses

Cette première étape de travail a pour but de fournir les différents éléments de prix autorisant le calcul ultérieur de divers budgets minimums correspondant à différentes hypothèses possibles. Il ne s'agit pas en effet d'appliquer à chaque type de dépenses des prix **théoriques**, mais des prix **réels** correspondant à ceux habituellement payés par l'étudiant.

Cette étape consiste donc dans le recensement, au niveau de détail le plus fin possible, de tous les postes de dépenses élémentaires présents dans le questionnaire de l'enquête "*Le budget des étudiants en 1992*". La procédure de collecte des données, très analytique, a conduit en effet à une distinction quasi-systématique dans cette enquête entre l'acte de dépense et le montant de la dépense qui en découle. Ceci permet, dans la plupart des cas, le calcul de "**prix unitaires**" des achats **réellement faits par les étudiants ayant réalisé l'acte de consommation**. On calcule, par exemple, pour les étudiants ayant passé leur permis dans les 12 derniers mois, le prix moyen de l'obtention du permis ; de la même façon, on évalue le prix d'un titre mensuel de transport de ceux qui achètent tous les mois un abonnement de transport en commun ; le montant des dépenses en restaurant universitaire de ceux qui le fréquentent, rapporté au nombre de repas pris, donne le prix moyen d'un repas au restau-U ; les

prix de revient, pour l'étudiant, des autres types de repas (repas en fast food, repas pris sur le pouce, etc) seront estimés de la même façon.

Il existe en revanche, dans l'enquête, certaines dépenses pour lesquelles on ne peut pas calculer de "prix unitaire" car plusieurs produits ont été amalgamés dans un seul et même poste. C'est le cas, par exemple, pour "les achats de vêtements" : on ignore le genre et le nombre de vêtements auxquels correspond la dépense annoncée ; pour "les frais de santé", il est également difficile de savoir ce qu'inclut le montant engagé (consultations, pharmacie, analyses médicales, ...). Les achats de livres, photocopiés et photocopies effectués mensuellement ou encore les dépenses de spectacles, musées et expositions ne font pas non plus l'objet d'un traitement individualisé. On ne sait donc pas, dans ces cas-là, à quoi correspondent précisément les montants associés. Il sera néanmoins possible d'en tenir compte par **le calcul d'un coût moyen mensuel**.

Finalement, divers tableaux ont été constitués par grand poste de dépenses. Tous ces tableaux restituent, de façon très détaillée, les dépenses courantes, les dépenses exceptionnelles, et font bien la distinction entre les dépenses qui autorisent le calcul d'un "prix" et celles qui ne peuvent être prises en compte que sous la forme d'un coût moyen mensuel.

1.2 - Vers une détermination du budget minimum : sa composante de base nécessaire, mais non suffisante

Comme on l'a vu, la sélection d'un "panier de biens" nécessaire à la vie de l'étudiant peut être sujette à discussion. D'abord, parce que la notion de minimum est très subjective. Ensuite, parce que la population étudiante a des comportements spécifiques qui restent encore peu étudiés en détail. Dans ces conditions, toute estimation du revenu minimum de l'étudiant repose sur un certain arbitraire.

Le choix a donc été opéré, conformément aux souhaits de l'Observatoire de la Vie Etudiante, de **fournir une estimation, non du budget minimum, mais de la part des dépenses des étudiants que l'on peut considérer comme "strictement indispensables" (mais non "suffisantes" à la vie étudiante), sans que cela ne prête véritablement à discussion**. On a donc exclu dans cette première étape des postes de dépenses, certes nécessaires, mais dont les montants minimaux ne peuvent être estimés que par négociation entre partenaires sociaux. Le "strictement indispensable"

retenu correspond à la nécessité qu'a l'étudiant de se loger, de se déplacer pour suivre ses cours, de manger, de se vêtir, de se soigner, de payer ses droits d'inscription et ses frais d'études, enfin de respecter une certaine hygiène corporelle (coiffeur, hygiène, blanchisserie).

Ceci a conduit à une première sélection de base concernant des dépenses considérées, sans conteste, comme faisant partie de l'indispensable. Les dépenses de vacances/week-end, loisirs, équipement du logement, tabac-boissons et presque toutes celles contenues dans le poste "divers" ont été écartées de cette sélection de base. Finalement, sur les onze rubriques générales de dépenses répertoriées dans l'enquête, six ont été retenues à l'issue de cette première sélection :

- 1 - le logement
- 2 - les transports
- 3 - les frais d'études
- 4 - l'alimentation
- 5 - les vêtements
- 6 - la santé

Pour chacun de ces six postes, une seconde sélection a été réalisée. Elle consiste en quelque sorte à distinguer les dépenses courantes des dépenses exceptionnelles. **Seules les dépenses incompressibles ne présentant pas un caractère exceptionnel et reconnues comme indispensables à la vie de l'étudiant ont donc été finalement retenues.**

a) - **Les frais de logement** se réduisent ainsi au loyer, aux charges, à l'assurance (obligatoire en cas de location) et aux taxes (habitation ou foncière) qui en découlent. L'abonnement au téléphone n'a pas été ici pris en compte, ni les frais occasionnés par un déménagement qui relèvent, eux, d'une dépense exceptionnelle. Cependant, comme nous le verrons, les dépenses de logement ont été retenues pour une valeur correspondant au loyer d'une seule pièce.

b) - **Dans le poste "transports"**, seul l'abonnement mensuel de transports en commun a été sélectionné. Les achats de véhicules à moteur (deux-roues ou voiture), de même que le passage du permis de conduire (auto ou moto), ont été considérés comme exceptionnels et donc exclus de notre estimation. Les frais courants

associés à de tels achats (essence, vignette, assurance et réparations) n'ont pas non plus été pris en compte dans la mesure où l'usage d'un véhicule ne peut pas être jugé comme absolument indispensable, ou plutôt dans la mesure où il ne peut s'imposer unanimement que chaque étudiant ait la nécessité de disposer d'une voiture ou d'un deux-roues.

- c) - **Les frais d'études** ont été retenus en totalité (droits d'inscription, sécurité sociale, mutuelle, livres, photocopiés, fournitures).
- d) - **Tous les types de repas payants, hormis ceux pris au restaurant, ont été retenus dans l'estimation des frais alimentaires** : la structure réelle des repas pris par l'étudiant (à domicile, au fast-food, au restau-U, etc...), hors sortie au restaurant et hors repas sautés ou pris chez les parents, a permis de calculer le prix moyen d'un repas pour l'étudiant. C'est ce prix moyen qui a été appliqué au nombre total de repas nécessaires. Ce n'est donc pas la formule la plus économique (prise de tous ses repas au restau-U) qui a été appliquée. Il semble que, dans certains cas, l'étudiant ne puisse faire autrement que de prendre ses repas sur le pouce ou dans un fast-food. Cela est d'ailleurs peu fréquent et ne conduit en aucune manière à une sur-estimation conséquente du poste alimentaire.
- e) - **Les frais de santé ainsi que ceux d'habillement**, dépenses qu'on peut considérer comme "incontournables", ont été retenus. La prise en compte des dépenses d'habillement l'a été pour le montant dépensé par la catégorie d'étudiant la plus frugale (cf. ci-après). Les dépenses de santé ont bien sûr été estimées déduction faite des remboursements de sécurité sociale ou mutuelle.
- f) - Enfin, on a jugé utile d'ajouter à cette première sélection quelques postes de dépenses provenant de la **rubrique "divers"** : coiffeur/soins corporels, hygiène/beauté et blanchisserie figurent dans la sélection des dépenses qui permettent de mener une vie matérielle minimale décente. De même, des dépenses de téléphone en cabine ont été prises en compte pour les étudiants ne vivant pas chez leurs parents.

Dans ces conditions, il convient de souligner que le montant de base évalué par cette méthode ne correspond pas au "revenu minimum" au sens propre, celui qui est relatif au minimum nécessaire pour la vie courante de l'étudiant, mais a trait à **la part du revenu minimum la plus incontestable, autrement dit aux dépenses de base incontournables**. C'est à cette base que devra être rajoutée l'estimation des autres

éléments budgétaires entrant dans le minimum indispensable à l'étudiant ; mais ces autres éléments relèvent en fait de conventions sur lesquelles les observateurs doivent s'accorder (exemple des dépenses culturelles, d'entretien du logement, de vacances, de week-end, etc).

1.3 - La population retenue : les étudiants célibataires répartis en cinq groupes significatifs

Le champ retenu pour l'investigation est celui des **étudiants célibataires** : on peut en effet individualiser clairement leurs dépenses, alors que cela n'est pas possible pour les étudiants vivant en couple. Rappelons que 89 % des étudiants sont célibataires¹.

Mais encore faut-il souligner que l'estimation d'un revenu minimum **unique** pour tous les étudiants célibataires n'aurait pas grand sens. Comme on l'a vu au Chapitre I, la perception de contraintes budgétaires dépend fortement de l'origine sociale de l'étudiant, mais aussi de son mode de logement et de la localisation de son université. Il serait évidemment contestable de prendre l'origine sociale comme critère de différenciation des besoins. Par contre, le mode de logement et la localisation géographique de l'étudiant influent sensiblement sur le calcul de la composante de base du budget minimum :

- D'une part, parce que l'étudiant logé "en ville" est contraint au paiement d'un loyer que l'étudiant logé chez ses parents n'a évidemment pas à acquitter. Le coût d'un logement en ville est d'ailleurs sensiblement différent de celui d'un logement en cité-universitaire.
- D'autre part, les "prix", comme on va le voir, sont différents entre Paris et la province. Cela est vrai, bien entendu, pour le coût du logement, mais aussi sur divers autres postes entrant dans le calcul de base.

¹ "Le Budget des Etudiants d'Université et d'IUT en 1992", déjà cité.

Dans ces conditions, cinq cas ont été retenus :

- *Les étudiants habitant chez leurs parents, en province (25% des étudiants célibataires).*
- *Les étudiants habitant chez leurs parents, à Paris et dans la région parisienne (16%).*
- *Les étudiants résidant en cité-universitaire ou en foyer (14%).*
- *Ceux habitant en logement individuel, en province (37%).*
- *Enfin, ceux résidant en logement individuel, à Paris et dans la région parisienne (8%).*

Tableau 9
Répartition des étudiants dans les cinq catégories retenues

	<i>Effectifs</i>	en %
. Les étudiants provinciaux vivant chez leurs parents	447	25,1
. Les étudiants parisiens vivant chez leurs parents.....	278	15,6
. Les étudiants vivant en cité universitaire ou en foyer	256	14,4
. Les étudiants provinciaux vivant dans un logement individuel ..	660	37,1
. Les étudiants parisiens vivant dans un logement individuel	138	7,8
Ensemble (étudiants célibataires)	1779	100,0

Compte tenu des effectifs trop faibles, il n'a pas été possible de distinguer les étudiants vivant en cité-U à Paris et en province. Néanmoins, ce problème reste secondaire, car les différences liées à ces deux groupes sont assez faibles.

2 - Calculs de prix ou de coûts moyens

Les tableaux suivants présentent, pour chaque type de dépenses, **les différents prix et coûts moyens pouvant servir aux estimations de budgets minimums**. Ils ne se présentent pas tous suivant le même modèle :

- a) - Quand cela était possible, on a indiqué le prix de la dépense et la période sur laquelle elle a été effectuée. On a calculé, dans ces cas-là, le montant moyen en Francs/mois ; c'est ce montant qui doit être pris en compte pour une éventuelle intégration de cette dépense dans une estimation de budget minimum mensuel.
- b) - En revanche, pour les dépenses exceptionnelles, c'est le montant total de la dépense, réalisée une fois pour toutes, qui a été fournie.
- c) - Enfin, dans le cas de dépenses non individualisées, seul le coût moyen mensuel, correspondant à l'ensemble du poste concerné, a pu être calculé. C'est ce montant moyen qui devra être pris en compte en cas d'intégration de ce type de dépenses dans le budget minimum mensuel.

2.1 - Les Frais de logement

Le loyer moyen, y compris les charges (EDF, GDF, autres charges sauf le téléphone) pour les étudiants qui en supportent le coût, s'élève environ à 1300 Francs (quel que soit le mode de logement). La facture téléphonique d'un étudiant se situe autour de 380 F (pour deux mois), l'assurance responsabilité civile (annuelle) autour de 340 F. Les dépenses exceptionnelles en matière de logement se résument au déménagement : Parmi les étudiants enquêtés qui ont déménagé entre le 1er octobre 1991 et le moment de l'enquête (mars-avril 1992), le montant moyen de déménagement s'élève à 1668 Francs (tableau 10). Au total, les dépenses régulières imputables au logement s'élèvent à 1609 Francs/mois en moyenne pour l'étudiant célibataire. Les variations de ce montant, selon les groupes d'étudiants retenus, sont présentées à l'annexe 1.

Tableau 10

Frais de logement de l'étudiant (en moyenne)

	Prix (en francs)	Périodicité	F/mois
<u>Dépenses régulières</u>			
* Loyer + charges	1306	1 mois	1306
* Téléphone	376	2 mois	188
* Assurance	336	1 an	28
* Taxe d'habitation	1044	1an	87
<u>Dépenses exceptionnelles</u>			
* Déménagement	1668		

2.2 - Les frais de transport

Pour les étudiants qui possèdent un deux-roues à moteur, le coût de revient de celui-ci (essence, assurance et réparations) s'élève à 480 Francs/mois. Les possesseurs de voiture (ou ceux qui en disposent pour leur usage personnel) ont des dépenses de plus de 900 Francs/mois (avec, en plus par rapport aux deux-roues, des frais de vignette). L'ensemble des prix estimés ici (cf. tableau 11), non vérifiables dans l'absolu, correspondent cependant assez bien à ce à quoi on pouvait s'attendre intuitivement : 2600 Francs pour une assurance annuelle de voiture, environ 11000 Francs pour l'achat d'un deux-roues à moteur, 28000 Francs pour une voiture ou encore 4200 Francs pour l'obtention du permis.

Le prix moyen d'un abonnement mensuel de transports en commun est par ailleurs de 206 Francs. Enfin, le montant de dépenses de transport occasionnées par le retour au domicile parental pour un week-end est évalué à 106 Francs.

Tableau 11

Frais de transport de l'étudiant (en moyenne)

	Prix (en francs)	Périodicité	En F/mois
<u>Dépenses régulières</u>			
* deux roues, dont :			481
- essence	40	semaine	173
- assurance	1656	année	138
- réparations	1520	5 mois	170 ⁽¹⁾
* voiture, dont :			910
- essence	102	semaine	442
- assurance	2592	année	216
- vignette	240	année	20
- réparations	1730	5 mois	232 ⁽²⁾
* transports en commun - abonnement mensuel	206	mois	206
<u>Dépenses exceptionnelles</u>			
* achat deux roues	10932		
* achat voiture	28428		
* passage permis	4188		
<u>Prix du transport en cas de week-end chez les parents</u>	106		

(1) Cette moyenne correspond au montant mensuel de réparations, ramené à tous les étudiants ayant un deux-roues. Par contre, la moyenne s'élève à 304 Francs pour les seuls étudiants ayant un deux-roues et ayant effectué des réparations dans les cinq mois.

(2) Cette moyenne correspond au montant mensuel de réparations, ramené à tous les étudiants ayant une voiture. Par contre, la moyenne s'élève à 346 Francs pour les seuls étudiants ayant une voiture et ayant effectué des réparations dans les cinq mois.

2.3 - Les frais d'études

Le montant des droits d'inscription universitaires (environ 940 Francs en moyenne) et celui de la sécurité sociale étudiante (920 Francs) sont tout à fait conformes aux données théoriques¹. Il faut bien préciser que ces deux montants ont été calculés sur les seuls étudiants n'ayant pas droit à une bourse. En effet, comme les boursiers sont exonérés de ces deux types de frais, il ne convenait pas d'intégrer dans le calcul du prix un avantage sous forme d'aide publique qui s'applique seulement à une partie de la population concernée².

¹ Le montant des frais de scolarité, bibliothèque et contrôle médical s'élève, pour l'année universitaire 1991-1992, entre 600 et 1000 F, auquel il faut souvent rajouter 120 F pour l'inscription à l'association sportive. Le montant de la sécurité sociale étudiante est environ de 840 F.

² Pour comparaison, signalons que le montant moyen des droits d'inscription des étudiants, boursiers ou non-boursiers, s'élève à 846 F. en moyenne pour l'année universitaire et les droits de sécurité sociale et de mutuelle à 900 F. en moyenne, que l'étudiant soit boursier ou non.

Toutes dépenses confondues de livres, photocopies, photocopiers et fournitures diverses (qu'elles soient effectuées au début de l'année ou régulièrement durant l'année), le coût moyen mensuel s'élève à un peu plus de 230 Francs. On ne sait pas, pour ce type de dépenses, à combien de livres, photocopies et à quelles fournitures cela correspond.

Tableau 12
Frais d'études de l'étudiant (en moyenne)

	Montant (en francs)	Périodicité	En F/mois
<u>Dépenses régulières</u>			
* droits d'inscription (hors boursiers)	936	année univ.	104
* Sécu + mutuelle (hors boursiers)	919	année univ.	78 ⁽¹⁾
<u>Coût moyen mensuel des dépenses non individualisées</u>			
			234
* livres, poly, fourn. début d'année			76
* livres, poly, photocop/mois			116
* fournitures, matériels/mois			42

(1) Cette moyenne correspond au montant mensuel d'inscription à la Sécurité Sociale/Mutuelle, ramené à tous les étudiants qu'ils aient payé ou non cette inscription. Par contre, la moyenne s'élève à 102 Francs pour les seuls étudiants ayant effectivement payé cette inscription (cela représente 76% des étudiants célibataires).

2.4 - Les dépenses de loisirs

Les dépenses de loisirs se scindent en deux catégories : d'une part, les sorties ; d'autre part, les abonnements et les achats. Il est possible de calculer les prix unitaires des différentes sorties grâce à la connaissance conjointe du montant total dépensé et du nombre de sorties auquel il correspond. Les abonnements et les achats n'ont pas fait, en revanche, l'objet d'un traitement individualisé : on ne peut donc donner que le coût moyen de dépenses mensuelles de l'ensemble des étudiants célibataires (tableau 13).

Tableau 13
Frais de loisirs de l'étudiant (en moyenne)

	Prix à l'unité (en francs)	En F/mois
Dépenses régulières		
* restaurant	112	
* cinéma	35	
* spectacles, musées	60	
* discothèques, soirées	78	
* rencontres sportives	76	
Coût moyen mensuel des dépenses non individualisées		
* abonnements		51
* achats livres, journaux, revues		99
* achat de matériel HI-FI, vidéo, info		131

2.5 - Les frais de vacances et de week-ends

Les dépenses moyennes de transport lors d'un départ en week-end (en dehors des retours chez les parents, qui sont d'ailleurs les plus fréquents) sont d'environ 180 Francs. Les week-ends passés chez les parents n'engendrent pas de frais d'hébergement ; pour les frais de déplacement, ce type de cas a été traité avec les dépenses de transport un peu plus haut (cf. tableau 11).

Une période de vacances durant l'année universitaire (donc hors vacances d'été) coûte en moyenne environ 510 Francs en transport. Par ailleurs, elle coûte 630 Francs à l'étudiant qui a engagé des frais d'hébergement pour ces vacances.

Tableau 14
Frais de vacances/week-end de l'étudiant (en moyenne)

	Prix à l'unité (en francs)
Week-end en dehors des retours chez les parents	
* transport	178
* hébergement	320 ¹
Vacances (hors été)	
* transport	508
* hébergement	633 ²

¹ Ce montant correspond aux dépenses d'hébergement en week-end des seuls étudiants ayant engagé de tels frais.

² Ce montant correspond aux dépenses d'hébergement en vacances des seuls étudiants ayant engagé de tels frais.

2.6 - Les dépenses d'alimentation

Les résultats que l'on obtient sur les prix des repas des étudiants sont relativement cohérents avec ce que l'on sait des pratiques quotidiennes : le repas au restaurant universitaire s'élève en moyenne à 12 Francs¹, le repas pris sur le pouce (sandwiches, pâtisseries, ...) à 17 Francs et le repas en fast-food à 33 Francs (tableau 15).

Tableau 15
Frais de l'alimentation (en moyenne)

	Prix à l'unité (en francs)	Répartition des différents types de repas pris (en %)
<u>Dépenses régulières</u>		
* restaurant universitaire	12	16,7
* fast food	33	2,6
* sur le pouce	17	7,3
* chez soi	21	27,3
* chez ses parents.....	-	37,2
* restaurant	90	2,3
* repas "sautés"	-	3,5
* autres	-	3,1
Total		100,0

Le prix du repas chez soi (21 Francs) est probablement un peu sur-estimé en raison du mode de calcul un peu différent qui a été adopté. Pour cette estimation, en effet, le prix a été calculé à partir du budget total d'achats alimentaires, qui inclut les repas pris sur le pouce, et tous les aliments et boissons achetés en épicerie, super et hypermarchés. Or, il est probable que certains produits sont consommés en dehors des deux repas principaux pris en compte (petit-déjeuners, goûters, "en-cas" dans la journée, ...). De cette somme globale d'achats alimentaires a été soustrait le montant, connu par ailleurs, des repas pris sur le pouce. Le prix du repas à domicile a ensuite été calculé par division de la nouvelle somme obtenue par le nombre de repas pris à domicile. Finalement, cette sur-estimation permet de compenser l'omission des "petits repas".

¹ Le prix d'un ticket de restaurant universitaire est, depuis septembre 1992, de 12 Francs. Auparavant, il était de 11,50 Francs.

2.7 - Les autres types de dépenses

Les autres frais recensés au tableau 16 correspondent tous aux coûts moyens pour l'étudiant (en Francs/mois) de chaque type de dépenses. Il s'agit en effet de dépenses moins systématiques que toutes celles présentées précédemment et non individualisées dans l'enquête de référence. Ainsi, on rappelle que les dépenses moyennes de santé s'élèvent à 250 Francs/mois (avant remboursement de sécurité sociale ou mutuelle) et celles se rapportant à l'habillement à 350 Francs/mois.

Tableau 16

Coûts moyens mensuels, pour l'étudiant, des autres dépenses non individualisées

	En F/mois
<u>Equipement</u>	
* équip., meubles	152
* travaux logement	64
<u>Tabac, boissons, jeux, dont :</u>	
* boissons en café, cafétéria	192
* jeux	24
* tabac	92
<u>Vêtements</u>	349
<u>Santé (avant remboursements)</u>	249
<u>Divers, dont :</u>	
* hygiène, beauté	91
* coiffeur, soins corporels	39
* petits matériels	19
* cadeaux	139
* blanchisserie	6
* téléphone cabine	69
* impôts et taxes	31

Au total, l'ensemble des données fournies (tableaux 10 à 16) permettent d'estimer la dépense moyenne à laquelle chaque étudiant est soumis dans tel ou tel cas. Ainsi, un étudiant qui se rendrait deux fois par mois au cinéma engagerait une dépense mensuelle de 70 Francs. Celui qui prendrait 6 repas au restau-U et 5 au fast-food dépenserait en moyenne 72 Francs au restau-U et 165 Francs au fast-food.

De même, l'étudiant partant en week-end chez ses parents deux fois par mois dépensera en moyenne 212 Francs mensuels (2 x 106 Francs).

Ces données de prix ou coûts moyens permettent ainsi d'évaluer tout budget correspondant à telle ou telle hypothèse de dépenses ou consommations considérées comme "indispensables", "nécessaires," ou "utiles". Il reste qu'au sein de ces dépenses, certaines peuvent être considérées comme relevant, on l'a vu, de "l'indiscutablement indispensable". C'est à l'estimation de ce "socle" des dépenses de base que sont consacrées les pages suivantes.

3 - Contribution au calcul du budget minimum de l'étudiant : sa composante de base

La démarche adoptée repose, on l'a vu, sur la considération que le budget minimum est en fait composé de deux parties :

- * Un "socle de base", comprenant les dépenses considérées, sans conteste, comme indispensables et strictement nécessaires. En quelque sorte, la part incontestable et aisément chiffrable. Cette notion comprend : le logement réduit à sa plus stricte expression (une pièce), la nourriture, les frais de transports indispensables, les frais d'études, l'habillement minimal, les frais médicaux, les frais d'hygiène corporelle.

Cette base ne saurait cependant correspondre, à elle seule, au budget minimum, stricto-sensu, de l'étudiant. Celui-ci peut-il en réalité se contenter d'un tel budget, sans visites à ses parents s'il habite en ville, sans sorties, sans vacances ou week-ends, sans dépenses d'équipements du logement, sans relations conviviales au café ou à la cafeteria, etc ... ? Cette remarque est d'autant plus importante que la vie étudiante se gère dans la durée et qu'on voit mal un étudiant se limiter à un budget aussi restrictif tout au long de l'année universitaire.

- * Une série d'autres dépenses indispensables à l'étudiant, mais dont la définition reste sujette à des choix conventionnels. Par exemple, de quels types de sorties peut-on considérer que l'étudiant a besoin ? Selon quelle périodicité ? La difficulté à effectuer ces choix n'empêche pas pour autant que le budget minimum à déterminer ne comprenne une partie - à définir - de telles dépenses.

On trouvera seulement ci-après une estimation du montant du "socle de base". Quelques repères ont néanmoins été fournis permettant à l'Observatoire de la Vie Etudiante de procéder lui-même à l'évaluation de la partie des dépenses à rajouter à ce socle de base pour déterminer le revenu minimum de l'étudiant.

Les tableaux ci-après résument les informations utiles au calcul des dépenses de base concernées. Ils mettent en avant les différences essentielles entre les cinq catégories d'étudiants retenues¹.

3.1 - Les postes de dépenses retenus et leurs variations selon les catégories d'étudiants

A - Le logement

Tableau 17
Les frais de logement retenus, calculés dans les 5 catégories d'étudiants
(en Francs/mois)

	Etudiant provincial habitant chez ses parents	Etudiant parisien habitant chez ses parents	Etudiant habitant en cité-U ou en foyer	Etudiant provincial, en logement individuel	Etudiant parisien, en logement individuel
Loyer + charges	0	0	870	1336	1911
Assurance	0	0	16	29	21
Taxe d'habitation	0	0	69	81	78
Total	0	0	955	1446	2010

Les montants qui figurent dans le tableau 17, et concernant bien sûr uniquement les étudiants vivant en logement individuel, ont été calculés sur **les seuls étudiants qui disposent au plus d'une pièce dans leur logement**. Ils sont donc inférieurs aux montants moyens que l'on aurait pu calculer sur l'ensemble des étudiants vivant en logement individuel². La différence entre le montant du loyer à Paris et en province est d'environ 600 Francs. Par ailleurs, le prix de la chambre en cité-U ou en foyer se situe un peu au-dessus de 850 Francs, cette estimation ayant été faite sur les seuls étudiants non boursiers.

¹ A toutes fins utiles, on trouvera, en annexe 2, d'autres tableaux relatifs à ces dépenses de base décomposées pour certaines sous-catégories :

- les étudiants "provinciaux" y sont scindés en deux sous-groupes, tenant compte de la taille de l'université fréquentée (moins de 25000 étudiants, plus de 25000) ;
- les étudiants appartenant au premier cycle y sont traités séparément ;
- les étudiants des disciplines "Lettres et Sciences" sont présentés séparément des étudiants en "Droit, Economie, Médecine et Pharmacie".

² Ainsi, le loyer moyen des étudiants vivant en logement individuel à Paris est de 2316 F si l'on ne fait aucune distinction selon le nombre de pièces du logement. Il n'est plus que de 1911 F quand on réduit le champ aux étudiants qui disposent au plus d'une pièce dans leur logement. De la même façon, en province, le loyer moyen de l'ensemble des étudiants est de 1401 F, contre 1336 F pour ceux qui ne disposent que d'une seule pièce.

Remarquons que le montant total des dépenses "basiques" de logement s'élève en moyenne à 1446 Francs par mois pour les étudiants de province vivant en logement individuel. Ce montant est de 1569 Francs pour les étudiants d'universités importantes (plus de 25000 étudiants) et de 1343 Francs pour ceux appartenant à de plus petites universités (cf. tableau 18). On note que les variations des dépenses de logement de base sont relativement faibles selon le cycle d'études et la discipline suivie par l'étudiant. Les différences sont un peu plus sensibles en région parisienne (de 1900 Francs à 2200 Francs/mois).

Tableau 18

Total des frais de logement "de base" pour différentes catégories d'étudiants
(en F/mois)¹

Etudiants provinciaux habitant en logement individuel	1446
dont : * appartient à une "petite université" (moins de 25 000 étudiants)	1343
* appartient à une "grande université" (plus de 25 000 étudiants).....	1569
* étudiant du premier cycle.....	1429
* étudiant en Lettres/Sciences	1412
* étudiant en Droit-Eco, Santé	1522
Etudiants de la région parisienne habitant en logement individuel	2010
dont : * étudiant du premier cycle	2029
* étudiant en Lettres/Sciences	1922
* étudiant en Droit-Eco, Santé	2189

B - Les transports

Tableau 19

Coût mensuel moyen de l'abonnement de transport en commun
dans les 5 catégories d'étudiants
(En Francs)

	Etudiant provincial habitant chez ses parents	Etudiant parisien habitant chez ses parents	Etudiant habitant en cité-U ou en foyer	Etudiant provincial, en logement individuel	Etudiant parisien, en logement individuel
Abonnement de transport en commun	178	277	173	168	240

¹ Rappelons que ce calcul est relatif à la location d'un logement d'une seule pièce. Le détail de toutes ces estimations figure en annexe 2.

Le montant de l'abonnement de transport en commun varie surtout **en fonction du lieu d'habitation** : il est plus élevé de 50% à Paris par rapport à la province. De plus, le coût est également un peu plus élevé quand l'étudiant vit chez ses parents. L'étude précédente sur "*Le budget de l'étudiant*" a déjà mis en évidence que ceux qui vivent au domicile parental ont globalement des frais de transports plus élevés que les autres. Toujours est-il que ces différences doivent être prises en compte car elles sont directement relatives à des variations réelles impliquées par le mode de logement de l'étudiant et la localisation de son habitation.

D'ailleurs, quand l'étudiant provincial vivant chez ses parents fréquente une petite université, son abonnement de transport en commun s'élève à 149 Francs, contre 205 Francs quand il fréquente une plus grande université.

C - Les frais d'études

Tableau 20

Coût mensuel moyen des frais d'études dans les 5 catégories d'étudiants
(en Francs)

	Etudiant provincial habitant chez ses parents	Etudiant parisien habitant chez ses parents	Etudiant habitant en cité-U ou en foyer	Etudiant provincial, en logement individuel	Etudiant parisien, en logement individuel
Droits d'inscription	102	101	109	108	98
Sécu, mutuelle	75	80	69	78	89
Livres, poly, photocop	225	293	174	228	285
Total	402	474	352	414	472

Les droits d'inscription universitaires sont pratiquement identiques dans toutes les catégories et cela apparaît normal puisque les frais de scolarité sont les mêmes pour tous. Il faut préciser ici que ces calculs ont été effectués uniquement sur les étudiants non boursiers, puisque les boursiers sont exonérés du paiement des frais de scolarité et de l'inscription à la sécurité sociale étudiante.

Pour la ligne "sécurité sociale, mutuelle", les différences observées tiennent au fait que les étudiants peuvent, selon les cas, s'affilier ou ne pas s'affilier à une mutuelle. Le montant de la sécurité sociale est, quant à lui, identique pour tous.

Enfin, les achats de fournitures annuels ou mensuels (polycopiés, livres, photocopies, etc,...) sont plus élevés à Paris qu'en province (de l'ordre de 290 F/mois à Paris, contre 225 F/mois en province).

Pour chacune des cinq catégories d'étudiants, on remarque que les variations des frais d'études sont relativement faibles selon le cycle ou la discipline (tableau 21).

Tableau 21

**Le coût mensuel moyen des frais d'études pour différentes catégories d'étudiants
(en Francs)¹**

	Etudiant provincial habitant chez ses parents	Etudiant parisien habitant chez ses parents	Etudiant habitant en cité-U ou en foyer	Etudiant provincial, en logement individuel	Etudiant parisien, en logement individuel
Moyenne	402	474	352	414	472
dont :					
* étudiant du 1er cycle	374	470	325	359	427
* étudiant en lettres, sciences	428	458	357	387	462
* étudiant en droit-éco, santé	403	496	377	488	489

D - L'alimentation

Tableau 22

**Prix des différents types de repas dans les 5 catégories d'étudiants
(en Francs)**

	Etudiant provincial habitant chez ses parents	Etudiant parisien habitant chez ses parents	Etudiant habitant en cité-U ou en foyer	Etudiant provincial, en logement individuel	Etudiant parisien, en logement individuel
restau-U	12	12	12	12	12
fast-food	31	36	31	31	36
sur le pouce	14	21	17	14	21
chez soi	-	-	15	17	23

¹ Voir en annexe 2 les tableaux détaillés.

Seul le prix du ticket de restau-U est identique pour tous les étudiants : il coûte 12 Francs. En revanche, les repas en fast-food, ou sur le pouce, présentent des différences notables entre Paris et la province : les prix sont plus élevés à Paris. Ainsi, un repas en fast-food coûte 36 Francs à Paris et 31 Francs en province. De même, un repas sur le pouce s'élève à 21 Francs à Paris et 14 Francs en province (tableau 22).

Connaissant le nombre et le type de repas donnant lieu à une dépense, on peut calculer le prix moyen du repas payant, en province et à Paris, pour l'étudiant : **il est de 22 Francs à Paris et de 16 Francs en province** (y compris repas pris chez soi).

La règle adoptée pour calculer le coût mensuel de l'alimentation "de base" de l'étudiant a été la suivante :

- Pour les étudiants habitant dans un logement individuel, on a multiplié le nombre total de repas mensuels (60) par le prix du repas payant (16 Francs ou 22 Francs selon la localisation). Pour les étudiants habitant en cité-U, c'est le prix moyen du repas d'un étudiant de province (soit 16 Francs) qui a été appliqué (la majorité d'entre eux vivent effectivement en province).
- Pour les étudiants habitant chez leurs parents, on a multiplié le nombre de repas qu'ils ont déclaré prendre au restau-U, en fast-food ou sur le pouce, par le prix moyen du repas.

Le tableau 23 fournit les résultats de ces calculs pour les différentes catégories d'étudiants retenues. Le montant obtenu, peu significatif pour les étudiants vivant chez leurs parents, atteint 960 Francs/mois pour ceux qui résident en cité universitaire. Ce montant est un peu plus élevé que celui qui aurait été obtenu par simple multiplication du prix du ticket de restau-U par 60, mais il correspond plus au comportement réel de l'étudiant. Le montant obtenu comprend par ailleurs une estimation des repas pris chez soi, tenant donc compte des achats d'alimentation complémentaires (en épicerie, supermarché,...) que peut faire l'étudiant.

Tableau 23

Les frais d'alimentation de base dans les 5 catégories d'étudiants
(en Francs/mois)

	Etudiant provincial habitant chez ses parents	Etudiant parisien habitant chez ses parents	Etudiant habitant en cité-U ou en foyer	Etudiant provincial, en logement individuel	Etudiant parisien, en logement individuel
Alimentation	208	332	960	960	1320

E - Les autres types de dépenses

Seuls six autres types de dépenses ont été retenus dans notre estimation de la "composante de base" du budget minimum. Le tableau 24 présente le montant **moyen** des dépenses effectivement engagées mensuellement, au titre de chacun de ces six types de postes, par chaque catégorie d'étudiants. Cependant, certaines de ces dépenses étant directement liées aux ressources dont disposent les étudiants (cas de l'habillement par exemple), nous avons adopté les hypothèses suivantes pour la détermination du montant "de base" à affecter à chaque poste.

Tableau 24

Les autres dépenses dans les 5 catégories d'étudiants
(en Francs/mois)

- Dépenses effectives moyennes -

	Etudiant provincial habitant chez ses parents	Etudiant parisien habitant chez ses parents	Etudiant habitant en cité-U ou en foyer	Etudiant provincial, en logement individuel	Etudiant parisien, en logement individuel
Vêtements	350	375	302	312	550
Santé (avant remboursements)	218	308	223	250	266
Coiffeur, soins corporels	36	53	27	37	49
Hygiène, beauté	103	78	98	84	99
Blanchisserie	-	-	8	7	24
Frais cabine téléphonique	-	-	156	115	166

a) - Les vêtements

Pour ce poste, c'est le montant moyen dépensé par les étudiants ayant le comportement le plus frugal qui a servi de référence et a donc été appliqué aux différents groupes retenus. En l'occurrence, les dépenses vestimentaires les plus faibles se trouvent chez les résidents de cité-U : elles s'élèvent à 300 Francs/mois en moyenne par étudiant. Remarquons que le montant du poste "habillement" des étudiants qui déclarent "être juste" ou "y arriver difficilement" (cf. chapitre I) s'élève en moyenne à 275 Francs mensuels. Le montant de 300 Francs adopté pour notre "composante de base" en est donc très proche.

b) - La santé

Ce poste varie, selon les différentes catégories d'étudiants, de 220 Francs à 310 Francs par mois. Le montant moyen de ce poste, tous groupes confondus, s'élève à 249 Francs. C'est ce montant moyen que nous avons pris comme référence, plutôt que celui de l'étudiant le plus frugal (220 Francs) : l'enquête sur "Le Budget des Etudiants" montre en effet que les frais médicaux des étudiants ne varient pas systématiquement avec leur niveau de vie ou leur origine sociale.

Il reste que le montant moyen de 249 Francs est relatif au montant engagé avant remboursement de sécurité sociale ou de mutuelle. Il ne correspond donc pas en totalité à une dépense réelle pour l'étudiant, puisque celui-ci bénéficie ensuite d'un remboursement, qui peut d'ailleurs varier pour les soins ou pour les produits pharmaceutiques. Le remboursement peut aussi varier selon que l'étudiant est affilié à une mutuelle ou non. Dans ces conditions, faute d'informations précises sur ce point dans l'enquête, nous avons pris en considération 30% des 249 Francs, soit 75 Francs par étudiant.

c) - Coiffeur, soins corporels et hygiène

Les dépenses de "coiffeur, soins corporels" s'élèvent environ à 50 Francs par mois pour l'étudiant vivant en région parisienne et à 36 Francs pour l'étudiant de province. Comme une forte majorité des étudiants vivant en cité-U résident en province, le montant moyen qui leur a été affecté est de 36 Francs.

Quant aux dépenses "d'hygiène", le montant retenu a été calé sur le montant forfaitaire de 80 Francs, correspondant à la dépense moyenne de la catégorie la plus frugale.

d) - Linge - Blanchisserie

C'est le montant moyen engagé à ce titre par les étudiants ne vivant pas chez leurs parents qui a été retenu : ce montant est relativement faible (9 Francs par étudiant).

e) - Dépenses de téléphone

Il nous a paru difficile de considérer que "la composante de base" du revenu minimum pouvait ne pas comprendre, pour les étudiants ne vivant pas chez leurs parents, de frais téléphoniques. Aucun frais de téléphone n'a en effet été imputé dans les dépenses de logement "de base". Les sommes engagées à ce titre ne sont pourtant pas négligeables puisque les étudiants résidant en cité universitaire ont déclaré dépenser 156 Francs par mois en frais de téléphone extérieurs (cabine téléphonique, etc...). Le montant de frais retenus à ce titre s'élève finalement à 137 Francs/mois, c'est-à-dire le montant moyen des frais de cabine téléphonique engagés par les étudiants qui n'habitent pas chez leurs parents et qui ne disposent pas du téléphone chez eux.

Le tableau 25 récapitule les estimations auxquelles on aboutit finalement pour les dépenses à retenir, au titre du poste "divers", dans la composante de base du budget minimum.

Tableau 25

**Le montant des dépenses diverses de base retenues dans les 5 catégories d'étudiants
(en Francs/mois)**

	Etudiant provincial habitant chez ses parents	Etudiant parisien habitant chez ses parents	Etudiant habitant en cité-U ou en foyer	Etudiant provincial, en logement individuel	Etudiant parisien, en logement individuel
Vêtements	300	300	300	300	300
Santé (après remboursements)	75	75	75	75	75
Coiffeur, soins corporels	36	50	36	36	50
Hygiène, beauté	80	80	80	80	80
Blanchisserie	-	-	9	9	9
Frais cabine téléphonique	-	-	137	137	137
TOTAL	491	505	637	637	651

3.2 - Récapitulatif

L'ensemble des estimations précédentes permet d'évaluer ce qu'on a appelé le "socle de base" des dépenses étudiantes, c'est-à-dire la partie la moins contestable du budget minimum étudiant (cf. ci-dessus).

Ces chiffres ne sauraient donc être assimilés purement et simplement, il faut le rappeler, au budget minimum nécessaire à l'étudiant. Ils devront être en effet majorés des autres types de dépenses (loisirs, équipement, vacances,...), que l'on peut considérer comme indispensables à l'étudiant. Mais les dépenses à retenir alors, et leur fréquence, reposent sur toute une série d'hypothèses ou de conventions, dont la pertinence peut sembler reposer - en l'absence de base scientifique incontestable - sur la subjectivité de celui qui les propose. Les tableaux fournis précédemment permettront cependant à chacun, et en particulier aux membres de l'Observatoire de la Vie Etudiante, de procéder aux estimations correspondant aux hypothèses qu'ils souhaitent privilégier.

Les tableaux 26 à 32, comme ceux présentés en annexe 2, fournissent les différentes estimations auxquels on aboutit pour les cinq catégories d'étudiants retenues. Ces tableaux appellent trois remarques générales :

- Si l'on ne retient d'abord que les étudiants ne vivant pas chez leurs parents, les dépenses "de base" (partie du revenu minimum la moins contestable) s'échelonnent de 3100 Francs/mois pour l'étudiant vivant en cité universitaire ou en foyer, à 3600 Francs pour l'étudiant provincial vivant dans un logement individuel et 4700 Francs pour l'étudiant parisien indépendant. Rappelons qu'il s'agit là de l'estimation de la partie la moins contestable du budget minimum. Celui-ci est donc plus élevé en réalité que les chiffres proposés.
- L'estimation réalisée pour les étudiants vivant chez leurs parents est nettement plus faible (1300 Francs dans les régions, 1600 Francs en région parisienne). Mais cette estimation n'a pas le même sens que pour les autres étudiants : d'une part, aucune dépense de logement n'y figure ; d'autre part, on a supposé acquis le fait que ces étudiants continuent de disposer de repas gratuits chez leurs parents, et ce dans les proportions qu'ils ont déclarées lors de l'enquête "*Budget de l'étudiant*".

- Enfin, les estimations fournies varient finalement peu entre étudiants provinciaux vivant en logement individuel, selon qu'ils appartiennent à une grosse université ou à une plus petite (respectivement 3750 Francs et 3450 Francs). Elles varient également peu en fonction du cycle d'études et de la discipline suivie (tableau 32). Cela confirme, après coup, en quelque sorte, la validité du calcul opéré puisqu'il porte sur la "composante de base" du budget minimum, c'est-à-dire la partie la moins sujette à variations.

Les différences Paris/Province qui apparaissent chez les étudiants vivant chez leurs parents (tableaux 29 et 30) tiennent principalement aux dépenses de transports, qui sont plus élevées pour les étudiants de la région parisienne, et aux écarts de prix déjà mis en évidence : le coût de la vie est un peu moins élevé dans les régions.

Les différences mises en évidence entre l'étudiant résidant en cité universitaire et celui habitant "en ville", en province, tiennent presque en totalité au coût du logement (tableaux 26 et 27). Par contre, l'étudiant de la région parisienne vivant en logement individuel doit à la fois acquitter une dépense "de base" de plus de 2000 Francs pour se loger, mais doit aussi engager, en frais de transport et d'alimentation, des dépenses sensiblement plus élevées qu'en province (tableau 28).

Tableau 26
La composante de base du budget minimum des étudiants
habitant en cité-U ou en foyer¹

		Francs/mois
<u>Logement</u>	* loyer + charges	870
	* assurance	16
	* taxes	69
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	173
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	109
	* sécurité sociale, mutuelle	69
	* livres, photocopiés, fournitures	174
<u>Alimentation</u>	* repas	960
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300
<u>Santé</u>	* santé	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	36
	* hygiène, beauté	80
	* blanchisserie	9
	* téléphone cabine	137
Total		3077

¹ Pour les repas, le prix imputé à l'étudiant résidant en cité universitaire ou en foyer a été celui du prix unitaire en province. Si l'on applique le surcoût correspondant au prix du repas en région parisienne, le poste alimentation passe à 1320 Francs. On peut donc estimer la composante de base du budget minimum des étudiants résidant en cité universitaire ou en foyer, dans la région parisienne, à 3437 Francs.

Tableau 27
La composante de base du budget minimum des étudiants provinciaux
habitant en logement individuel

		Francs/mois
<u>Logement</u>	* loyer + charges	1336
	* assurance	29
	* taxes	81
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	168
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	108
	* sécurité sociale, mutuelle	78
	* livres, photocopiés, fournitures	228
<u>Alimentation</u>	* repas	960
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300
<u>Santé</u>	* santé	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	36
	* hygiène, beauté	80
	* blanchisserie	9
	* téléphone cabine	137
Total		3625

Tableau 28
La composante de base du budget minimum des étudiants parisiens
habitant en logement individuel

		Francs/mois
<u>Logement</u>	* loyer + charges	1911
	* assurance	21
	* taxes	78
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	240
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	98
	* sécurité sociale, mutuelle	89
	* livres, photocopiés, fournitures	285
<u>Alimentation</u>	* repas	1320
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300
<u>Santé</u>	* santé	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	50
	* hygiène, beauté	80
	* blanchisserie	9
	* téléphone cabine	137
Total		4693

Tableau 29

La composante de base du budget minimum des étudiants provinciaux
habitant chez leurs parents

		Francs/mois
<u>Logement</u>	* loyer + charges	0
	* assurance	0
	* taxes	0
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	178
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	102
	* sécurité sociale, mutuelle	75
	* livres, photocopiés, fournitures	225
<u>Alimentation</u>	* repas pris à l'extérieur	208
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300
<u>Santé</u>	* santé	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	36
	* hygiène, beauté	80
Total		1279

Tableau 30

La composante de base du budget minimum des étudiants parisiens
habitant chez leurs parents

		Francs/mois
<u>Logement</u>	* loyer + charges	0
	* assurance	0
	* taxes	0
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	277
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	101
	* sécurité sociale, mutuelle	80
	* livres, photocopiés, fournitures	293
<u>Alimentation</u>	* repas pris à l'extérieur	332
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300
<u>Santé</u>	* santé	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	50
	* hygiène, beauté	80
Total		1588

Tableau 31

**La composante de base du budget minimum (*)
dans les 5 catégories d'étudiants retenues**

	En Francs/mois
. Les étudiants provinciaux habitant chez leurs parents	1300
. Les étudiants parisiens habitant chez leurs parents	1600
. Les étudiants habitants en cité universitaire ou en foyer ¹	3100 ¹
. Les étudiants provinciaux habitant dans un logement individuel	3600
. Les étudiants parisiens habitant dans un logement individuel	4700

Tableau 32

**La composante de base du budget minimum étudiant (*) :
récapitulatif des variations selon quelques catégories²
(en Francs/mois)**

	Etudiant provincial habitant chez ses parents	Etudiant parisien habitant chez ses parents	Etudiant habitant en cité-U ou en foyer	Etudiant provincial, en logement individuel	Etudiant parisien, en logement individuel
Ensemble	1300	1600	3100	3600	4700
dont :					
* étudiant du 1er cycle	1250	1600	3100	3550	4650
* étudiant en lettres, sciences	1300	1600	3000	3550	4600
* étudiant en droit-éco, santé	1250	1600	3250	3800	4900
* étudiants grosses universités	1350	-	-	3750	-
* étudiants petites universités	1200	-	-	3450	-

() Rappelons que les estimations fournies ici concernent une partie seulement du budget minimum (sa composante de base). Ces estimations devront être majorées des autres postes de dépenses jugées indispensables à l'étudiant pour pouvoir déterminer le budget minimum de l'étudiant.*

¹ On peut estimer cette base à 3400 Francs pour les étudiants de cité-U résidant en région parisienne. Cf. note du tableau 26.

² Le détail de ces estimations figure en annexe 2.

Rappelons enfin que la composante de base du budget minimum étudiant calculé ici ne comprend **aucune dépense de loisirs ou culturelle, aucune dépense de vacances ou de retours en week-ends chez ses parents, aucune dépense de "café, cafeteria" ou d'équipement et d'entretien du logement.**

Toute prise en compte d'un ou plusieurs de ces postes (ou d'une partie d'entre eux) devra venir se rajouter à l'estimation "de base" proposée.

Ainsi, à titre d'exemple, si l'on veut considérer que l'étudiant peut en moyenne aller au minimum une fois par mois au cinéma (soit 35 Francs) et, une fois par mois, se rendre au spectacle ou au musée (soit 60 Francs), l'estimation de base devra être majorée de 95 Francs mensuels. Si, de plus, l'on considère qu'il est normal que l'étudiant consomme au "café, cafeteria", ne serait-ce que la moitié du budget mensuel moyen que l'étudiant consacre à ce poste (soit 50% de 192 Francs) ; si l'on estime de plus que l'étudiant habitant en ville doit se rendre une fois par mois, en week-end, chez ses parents (soit 106 Francs en dépenses de transports), l'estimation de base devra être à nouveau majorée de 202 Francs mensuels. Remarquons que les seuls trois postes évoqués (sorties, café, retours en week-end chez les parents) reviennent à majorer les estimations du tableau 31 d'environ 300 Francs par mois. Mais il ne s'agit là que d'un exemple permettant à l'utilisateur de cette note de procéder à ses propres évaluations.

ANNEXES

ANNEXE 1

**Calculs de prix ou de coûts moyens
selon différentes catégories d'étudiants**

Tableau T1
Frais de logement dans 6 catégories d'étudiants

(en Francs)

		Etudiant provincial habitant chez ses parents	Etudiant parisien habitant chez ses parents	Etudiant habitant en cité-U ou en foyer	Etudiant prov. en log. indiv. (petites univ.)	Etudiant prov. en log. indiv. (grandes univ.)	Etudiant parisien en logement individuel	Ensemble des étudiants célibataires
Frais mensuels moyens :	Loyer + charges	-	-	870	1290	1516	2316	1306
	Téléphone	-	-	204	158	188	237	188
	Assurance	-	-	16	28	28	43	28
	Taxe d'habitation	-	-	69	91	91	69	87
Prix d'un déménagement		-	-	612	1251	1802	2503	1668

Tableau T2
Frais de transport dans 6 catégories d'étudiants

(en Francs)

		Etudiant provincial habitant chez ses parents	Etudiant parisien habitant chez ses parents	Etudiant habitant en cité-U ou en foyer	Etudiant prov. en log. indiv. (petites univ.)	Etudiant prov. en log. indiv. (grandes univ.)	Etudiant parisien en logement individuel	Ensemble des étudiants célibataires
Frais mensuels moyens :	* Deux roues							
	- essence	210	205	62	160	108	148	173
	- assurance	171	114	76	140	80	150	138
	- réparations	163	82	246	179	53	333	170
	* Voiture							
	- essence	476	493	359	430	398	381	441
	- assurance	237	267	206	184	178	194	216
	- réparations	254	207	245	230	192	276	231
	* Abonnement (1)	178	277	173	180	157	240	206
	Prix d'un achat de 2 roues		12696	7510	ns	16095	9270	9522
Prix d'un achat de voiture		27426	33360	19314	27320	32020	29148	28428
Prix du passage du permis		4395	4783	4096	3559	3777	4351	4188
Prix du transport d'un week-end chez les parents		-	-	91	100	106	159	106

(1) Transports en commun

Tableau T3
Frais d'études dans 6 catégories d'étudiants

(en Francs/mois)

	Etudiant provincial habitant chez ses parents	Etudiant parisien habitant chez ses parents	Etudiant habitant en cité-U ou en foyer	Etudiant prov. en log. indiv. (petites univ.)	Etudiant prov. en log. indiv. (grandes univ.)	Etudiant parisien en logement individuel	Ensemble des étudiants célibataires
Droits inscription	102	101	109	104	111	98	104
Sécu + mutuelle	75	80	69	74	81	89	78
Fourn. début année	75	96	57	65	85	86	76
Livres, poly ...	111	151	82	85	131	153	116
Fournitures	40	47	34	37	51	46	42

Tableau T4
Frais de loisirs dans 6 catégories d'étudiants

(en Francs)

		Etudiant provincial habitant chez ses parents	Etudiant parisien habitant chez ses parents	Etudiant habitant en cité-U ou en foyer	Etudiant prov. en log. indiv. (petites univ.)	Etudiant prov. en log. indiv. (grandes univ.)	Etudiant parisien en logement individuel	Ensemble des étudiants célibataires
Prix d'une sortie au :	Restaurant	107	124	103	102	102	128	112
	Cinéma	34	36	35	34	34	33	35
	Spectacles, musées	58	67	60	63	53	61	60
	Discothèques	66	84	58	61	67	ns	78
	Rencontres sport.	64	105	54	77	77	97	76
Coût moyen mensuel	Abonnements	65	82	30	35	43	52	51
	Achats livres	102	90	68	117	79	176	99
	Achats vidéo, disques	123	189	104	122	109	164	131

ns = non significatif

Tableau T5
Frais de vacances/week-end dans 6 catégories d'étudiants

(en Francs)

	Etudiant provincial habitant chez ses parents	Etudiant parisien habitant chez ses parents	Etudiant habitant en cité-U ou en foyer	Etudiant prov. en log. indiv. (petites univ.)	Etudiant prov. en log. indiv. (grandes univ.)	Etudiant parisien en logement individuel	Ensemble des étudiants célibataires
Coût d'un week-end en dehors des retours chez les parents							
- transport	174	241	94	188	185	230	178
- hébergement	ns	ns	ns	ns	ns	ns	320
Coût d'un départ en vacances							
- transport	507	668	379	339	467	713	508
- hébergement	ns	ns	ns	ns	ns	ns	633

Tableau T6
Prix des repas dans 6 catégories d'étudiants

(en Francs)

	Etudiant provincial habitant chez ses parents	Etudiant parisien habitant chez ses parents	Etudiant habitant en cité-U ou en foyer	Etudiant prov. en log. indiv. (petites univ.)	Etudiant prov. en log. indiv. (grandes univ.)	Etudiant parisien en logement individuel	Ensemble des étudiants célibataires
Restau-U	12	12	12	12	12	12	12
Fast-food	31	36	31	31	31	36	33
Sur le pouce	14	21	17	14	14	21	17
Chez soi	-	-	15	17	17	23	21

Tableau T7
Autres dépenses dans 6 catégories d'étudiants

(en Francs/mois)

	Etudiant provincial habitant chez ses parents	Etudiant parisien habitant chez ses parents	Etudiant habitant en cité-U ou en foyer	Etudiant prov. en log. indiv. (petites univ.)	Etudiant prov. en log. indiv. (grandes univ.)	Etudiant parisien en logement individuel	Ensemble des étudiants célibataires
Equip. meubles	118	186	-	159	176	355	152
Travaux logement	29	25	-	163	ns	220	64
Boissons	182	170	120	170	223	386	192
Jeux	21	23	13	25	33	28	24
Tabac	68	101	54	120	97	140	92
Vêtements	350	375	302	328	298	550	349
Santé (avant remb.)	218	308	223	233	266	266	249
Hygiène, beauté	103	78	98	76	93	99	91
Coiffeur, soins	36	53	27	44	30	49	39
Petits matériels	5	16	16	26	19	60	19
Cadeaux	180	140	109	127	105	169	139
Blanchisserie	-	-	8	9	5	24	6
Téléphone cabine	56	47	148	71	44	64	69
Impôts, taxes	16	67	11	33	28	49	31

ns = non significatif

ANNEXE 2

La composante de base du budget minimum * de quelques catégories d'étudiants

A - Distinction entre les "grandes" et "petites" universités de province.

B - Estimations pour les seuls étudiants de premier cycle.

C - Estimations selon la discipline suivie.

** Rappelons que les estimations fournies ici concernent une partie seulement du budget minimum (sa composante de base, cf. Chapitre II). Ces estimations devront être majorées des autres postes de dépenses jugées indispensables à l'étudiant pour pouvoir déterminer le budget minimum de l'étudiant.*

A - Distinction entre les "grandes" et les "petites" universités de province

Tableau A1

Etudiants provinciaux de petites universités (< 25000 étudiants) vivant chez leurs parents
(soit 50% des étudiants provinciaux vivant chez leurs parents)

		F/mois
<u>Logement</u>	* loyer + charges	0
	* assurance	0
	* taxes	0
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	149
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	93
	* sécurité sociale, mutuelle	60
	* livres, photocopiés, fournitures	186
<u>Alimentation</u>	* repas à l'extérieur	209
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300
<u>Santé</u>	* santé	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	36
	* hygiène, beauté	80
	* blanchisserie	0
	* téléphone cabine	0
Total		1188

Tableau A2

Etudiants provinciaux de grandes universités (> 25000 étudiants) vivant chez leurs parents
(soit 50% des étudiants provinciaux vivant chez leurs parents)

		F/mois
<u>Logement</u>	* loyer + charges	0
	* assurance	0
	* taxes	0
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	205
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	94
	* sécurité sociale, mutuelle	81
	* livres, photocopiés, fournitures	265
<u>Alimentation</u>	* repas à l'extérieur	209
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300
<u>Santé</u>	* santé	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	36
	* hygiène, beauté	80
	* blanchisserie	0
	* téléphone cabine	0
Total		1345

Tableau A3

Etudiants provinciaux de petites universités (< 25000 étudiants) vivant en logement individuel
(soit 49% des étudiants provinciaux vivant en logement individuel)

		F/mois
<u>Logement</u>	* loyer + charges	1230
	* assurance	30
	* taxes	83
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	180
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	92
	* sécurité sociale, mutuelle	69
	* livres, photocopiés, fournitures	187
<u>Alimentation</u>	* repas	960
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300
<u>Santé</u>	* santé	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	36
	* hygiène, beauté	80
	* blanchisserie	9
	* téléphone cabine	137
Total		3468

Tableau A4

Etudiants provinciaux de grandes universités (> 25000 étudiants) vivant en logement individuel
(soit 51% des étudiants provinciaux vivant en logement individuel)

		F/mois
<u>Logement</u>	* loyer + charges	1461
	* assurance	28
	* taxes	80
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	157
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	107
	* sécurité sociale, mutuelle	76
	* livres, photocopiés, fournitures	267
<u>Alimentation</u>	* repas	960
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300
<u>Santé</u>	* santé	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	36
	* hygiène, beauté	80
	* blanchisserie	9
	* téléphone cabine	137
Total		3773

B- Etudiants de premier cycle

Tableau B1

Etudiants provinciaux de 1er cycle vivant chez leurs parents
(soit 70 % des étudiants provinciaux vivant chez leurs parents)

		F/mois
<u>Logement</u>	* loyer + charges	0
	* assurance	0
	* taxes	0
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	167
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	99
	* sécurité sociale, mutuelle	71
	* livres, photocopiés, fournitures	204
<u>Alimentation</u>	* repas	209
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300
<u>Santé</u>	* santé	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	36
	* hygiène, beauté	80
	* blanchisserie	0
	* téléphone	0
Total		1241

Tableau B2

Etudiants parisiens de 1er cycle vivant chez leurs parents
(soit 66 % des étudiants parisiens vivant chez leurs parents)

		F/mois
<u>Logement</u>	* loyer + charges	0
	* assurance	0
	* taxes	0
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	269
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	97
	* sécurité sociale, mutuelle	74
	* livres, photocopiés, fournitures	299
<u>Alimentation</u>	* repas	332
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300
<u>Santé</u>	* santé	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	50
	* hygiène, beauté	80
	* blanchisserie	0
	* téléphone	0
Total		1576

Tableau B3

Etudiants de 1er cycle vivant en cité universitaire ou en foyer
(soit 65 % des étudiants vivant en cité-U)

		F/mois
<u>Logement</u>	* loyer + charges	894
	* assurance	15
	* taxes	75
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	170
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	109
	* sécurité sociale, mutuelle	59
	* livres, photocopiés, fournitures	157
<u>Alimentation</u>	* repas	960
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300
<u>Santé</u>	* santé	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	36
	* hygiène, beauté	80
	* blanchisserie	9
	* téléphone	137
Total		3076

Tableau B4

Etudiants provinciaux de 1er cycle vivant en logement individuel
(soit 56 % des étudiants provinciaux vivant en logement individuel)

		F/mois
<u>Logement</u>	* loyer + charges	1316
	* assurance	29
	* taxes	84
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	175
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	101
	* sécurité sociale, mutuelle	68
	* livres, photocopiés, fournitures	190
<u>Alimentation</u>	* repas	960
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300
<u>Santé</u>	* santé	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	36
	* hygiène, beauté	80
	* blanchisserie	9
	* téléphone	137
Total		3560

Tableau B5

Etudiants parisiens de 1er cycle vivant en logement individuel
 (soit 27% des étudiants parisiens vivant en logement individuel)

		F/mois
<u>Logement</u>	* loyer + charges	1972
	* assurance	0
	* taxes	57
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	230
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	72
	* sécurité sociale, mutuelle	78
	* livres, photocopiés, fournitures	277
<u>Alimentation</u>	* repas	1320
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300
<u>Santé</u>	* santé	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	50
	* hygiène, beauté	80
	* blanchisserie	9
	* téléphone	137
Total		4657

C - Variations selon la discipline

Tableau C1

Etudiants provinciaux vivant habitant chez leurs parents

(en F/mois)

		Lettres Sciences	Droit Eco Santé
<u>Logement</u>	* loyer + charges	0	0
	* assurance	0	0
	* taxes	0	0
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	181	169
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	89	103
	* sécurité sociale, mutuelle	95	81
	* livres, photocopiés, fournitures	244	219
<u>Alimentation</u>	* repas	209	209
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300	300
<u>Santé</u>	* santé	75	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	36	36
	* hygiène, beauté	80	80
	* blanchisserie	0	0
	* téléphone	0	0
Total		1309	1272

Tableau C2

Etudiants parisiens vivant chez leurs parents

(en F/mois)

		Lettres Sciences	Droit Eco Santé
<u>Logement</u>	* loyer + charges	0	0
	* assurance	0	0
	* taxes	0	0
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	291	254
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	90	115
	* sécurité sociale, mutuelle	81	79
	* livres, photocopiés, fournitures	287	302
<u>Alimentation</u>	* repas	332	332
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300	300
<u>Santé</u>	* santé	75	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	50	50
	* hygiène, beauté	80	80
	* blanchisserie	0	0
	* téléphone	0	0
Total		1586	1587

Tableau C3
Etudiants habitant en cité universitaire ou en foyer

		(en F/mois)	
		Lettres Sciences	Droit Eco Santé
<u>Logement</u>	* loyer + charges	790	1037
	* assurance	14	18
	* taxes	77	48
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	172	187
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	114	107
	* sécurité sociale, mutuelle	66	71
	* livres, photocopiés, fournitures	177	199
<u>Alimentation</u>	* repas	960	960
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300	300
<u>Santé</u>	* santé	75	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	36	36
	* hygiène, beauté	80	80
	* blanchisserie	9	9
	* téléphone	137	137
Total		3007	3264

Tableau C4
Etudiants provinciaux vivant en logement individuel

		(en F/mois)	
		Lettres Sciences	Droit Eco Santé
<u>Logement</u>	* loyer + charges	1304	1406
	* assurance	29	31
	* taxes	79	85
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	148	193
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	101	113
	* sécurité sociale, mutuelle	80	78
	* livres, photocopiés, fournitures	206	297
<u>Alimentation</u>	* repas	960	960
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300	300
<u>Santé</u>	* santé	75	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	36	36
	* hygiène, beauté	80	80
	* blanchisserie	9	9
	* téléphone	137	137
Total		3544	3800

Tableau C5
Etudiants parisiens vivant en logement individuel

		(en F/mois)	
		Lettres Sciences	Droit Eco Santé
<u>Logement</u>	* loyer + charges	1838	2066
	* assurance	19	24
	* taxes	65	99
<u>Transports</u>	* abonnement de transport en commun	241	235
<u>Frais d'études</u>	* droits d'inscription	89	112
	* sécurité sociale, mutuelle	95	79
	* livres, photocopiés, fournitures	278	298
<u>Alimentation</u>	* repas	1320	1320
<u>Vêtements</u>	* vêtements	300	300
<u>Santé</u>	* santé	75	75
<u>Divers</u>	* coiffeur, soins corporels	50	50
	* hygiène, beauté	80	80
	* blanchisserie	9	9
	* téléphone	137	137
Total		4596	4884

